



LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ÉLECTIVE 2024

Procès-verbal

17 novembre 2024



Parc d'Activités
ZAC Belle Fontaine
57185 CLOUANGE

SOMMAIRE

03 PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE 2024

12 RAPPORT MORAL

15 RAPPORT DES ACTIVITÉS

Statistiques
Gestion sportive
Arbitrage
Filière entraînement
Filière formation

27 RAPPORT DES COMMISSIONS

Féminisation
Communication
Juridique
Homologation
Aides aux clubs et haut niveau
Finances

36 RAPPORT FINANCIER 2023-2024

Rapport de Gestion
Rapport de la commission de contrôle
Rapport du commissaire aux comptes
Budget 2024-2025
Dossier financier

71 ALLOCUTION DES PERSONNALITÉS

72 ALLOCUTION DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE

73 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

74 REMISE DES DISTINCTIONS ET DES KITS EDT

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE

VOLMERANGE-LES-MINES - 17 NOVEMBRE 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE

VOLMERANGE-LES-MINES - 17 NOVEMBRE 2024

Sur convocation régulière, l'Assemblée Générale Ordinaire de la LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE s'est réunie le dimanche 17 novembre 2024, à 08 heures 30, à l'EUROSTAND, chemin du Langenberg, ZAC des Douanes à VOLMERANGE-LES-MINES, sous la présidence de Gérard GODEFROID.

Présentation des personnes non élues qui assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Mme Véronique SCHMIT, Conseillère Régionale
- M. Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- M. David ROBINET, Vice-Président de la CCCE en charge de la Politique Sport et Culture
- M. Maurice LORENTZ, Maire de Volmerange-les-Mines
- M. Sébastien BURGEVIN, commissaire aux comptes
- Mme Pascale CASCHERA, secrétaire comptable
- Mlle Kateline NICOLAS, assistante technique régionale

Membres du comité-directeur :

Présents : Jean-Marc BLAISING, Jean-Marc CODATO, Gérard DALLE-FRATTE, Christine DEHOVE, Gérard GODEFROID, Dominique KAISER, Didier LAROCHE, Régis LEMAU, Monique LENDORMI, Jérôme MARIN, Jacques MENGIS, Vincent PETEAU, Christian SCHMITT.
Excusés : Véronique ALTHUSER, Thierry BROQUARD, Rémy MORENO FLORES.

1. VÉRIFICATION DES VOIX

Clubs présents ou représentés :

Meurthe-et-Moselle (21 clubs/25) : 1254001 ST La Mussipontaine (6), 1254002 ST Laxou (4), 1254005 ST Viterne (2), 1254008 Espérance Toul Tir (3), 1254013 AL Neuves-Maisons (4), 1254015 ST du Petit Ban (10), 1254020 ST Thélod (2), 1254085 Tir Sportif Lunéville (5), 1254090 ST Thiaucourt (4), 1254094 ST Jarnisy (5), 1254100 Tir de Dombasle (1), 1254137 ST Nancy (9), 1254141 STB Longwy (5), 1254225 La Cible Mancieulloise (9), 1254305 ST Briey (6), 1254326 ST Villey-le-Sec & Toulais (6), 1254354 Pro Patria (6), 1254369 ST Errouville (3), 1254419 Avant-Garde Portoise (2), 1254460 Cie Liverdunoise (9), 1254461 CSA BA 133 (3).

Meuse (6 clubs/12) : 1255002 La Poudrière Bellefontaine (11), 1255149 ST Saint-Mihiel (3), 1255261 Avant-Garde Stainoise (3), 1255279 La Barisienne (5), 1255371 ST Verdun (4), 1255390 SA Verdunois (2).

Moselle (23 clubs/34) : 1257004 ST Sarreguemines (7), 1257006 ST La Balistique (7), 1257008 AT La Claire Forêt (6), 1257011 Jeff Cooper 45 (3), 1257013 La Ligne de Mire (5), 1257015 STS Dieuze (4), 1257016 ATPN Thionville (8), 1257019 CT Montigny (5), 1257020 ES Hagondange (8), 1257024 CSAG Metz (7), 1257030 CT Sarralbe (5), 1257035 UST Volmerange (3), 1257065 AS Police Moselle (4), 1257100 ST Nitting (5), 1257111 AT Creutzwald (7), 1257210 SET Bitche (4), 1257302 LS Rosselange (4), 1257320 ST Petite-Rosselle (10), 1257338 ST Metz (6), 1257363 RC Woippy (5), 1257405 US Forbach (6), 1257480 Ass Sierckoise Tir (3), 1257600 ST Eurostand Lorraine (17).

Vosges (15 clubs/19) : 1288083 ST Saint-Dié des Vosges (4), 1288139 ST Neufchâteau (5), 1288215 ST Etival Clairefontaine (8), 1288230 ST Fraize (6), 1288280 ST La Bressaude (2), 1288380 ST Vincey (5), 1288402 ST Moyenmoutier (4), 1288404 ST Remiremont (6), 1288421 ST Epinal (7), 1288426 ES Thaon (3), 1288427 ST Golbey (9), 1288435 ST Plombières les Bains (2), 1288440 ST Charmes (4), 1288512 ST Rambervillers (3), 1288514 ARES (1).

Clubs non représentés :

1254012 La Javeline Nancéienne (1), 1254143 Gun Club de la Seille (4), 1254377 ST La Frontière Longuyon (5), 1254462 CT des Templiers (3), 1255006 Légion Saint-Georges (1), 1255251 ST et PM L'Impartiale (3), 1255287 ST La Commercienne (4), 1255293 La Jeanne d'Arc Vaucouleurs (2), 1255372 AS Rhovyl-Sodetal (2), 1255287 ST Stenay (4), 1257005 AT Gros-Réderching (8), 1257010 ST La Lisière (3), 1257012 CSA Tir Phalsbourg (3), 1257022 CSCL Gendarmerie de Lorraine (3), 1257028 CT Anzeling (3), 1257125 CS Picardie (3), 1257205 CT La Détente (5), 1257306 La Vigilante Troisfontaines (3), 1257514 US Le Rocher Tir (7), 1257558 Alpha Précision (1), 1257559 CTSP 57 (2), 1288100 CS Vittellois Tir Sportif (4), 1288315 ST Senones (1), 1288373 ST Martigny-les-Bains (2), 1288450 ST Ban-de-Laveline (4).

QUORUM

57 clubs présents et 8 clubs représentés avec 305 voix présentes et 35 voix représentées.

Le quorum fixé à l'article 10 des statuts, soit la présence du quart des Sociétés inscrites (23), représentant au moins le quart des voix (106), étant largement atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président ouvre la séance à 9h00 et remercie les représentants, ainsi que l'ensemble des participants et invités.

Il présente les excuses de M. Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du CROS Grand Est et de M. Michel BACZYK, Président de la Fédération Française de Tir, retenus par d'autres engagements.

Avant que cette assemblée ne commence, le Président demande d'observer un instant de recueillement pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés cette année.

DÉSIGNATION DES ASSESSEURS

Conformément à l'article 12 du Règlement Intérieur, il est désigné trois délégués et deux assesseurs pour remplir les fonctions de scrutateurs et de vérification des pouvoirs :

- 54 : Philippe BURKI (Jarny)
- 54 : Raphaël MERCIER (Lunéville)
- 55 : Emmanuel MATHY (Étain)
- 57 : Eugène MULLER (Bitche)
- 88 : Nicolas ADRIAN (Épinal)

Pour rappel, le système VOTEBOS qui sera utilisé pour l'ensemble des votes, permet de visualiser instantanément le nombre de votants et le nombre de voix. Tous les votes sont configurés en mode secret. Après une explication des modalités à suivre, il est procédé à un vote test.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE

Vote n° 1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19/11/2023

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de sa présentation, approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 19/11/2023.

Résultat du vote :

Pour : 334 voix (100 %) Contre : 0 voix
Abstention : 6 voix

> La résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 2 - Approbation du rapport moral

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par le Président, approuve le rapport moral 2023-2024.

Résultat du vote :

Pour : 340 voix (100 %) Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

> La résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 3 - Validation du rapport des activités 2023-2024 et des rapports des commissions

Résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport des activités et des rapports des commissions, approuve lesdits rapports.

Résultat du vote :

Pour : 336 voix (100 %) Contre : 0 voix
Abstention : 4 voix

> La résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 4 - Quitus au comité-directeur et au trésorier

- Rapport de gestion du trésorier
- Rapport de la commission de contrôle
- Rapports du commissaire aux comptes

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance, du rapport du trésorier, du rapport de la commission de contrôle et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 août 2024 et donne quitus entier et sans réserve au comité-directeur et au trésorier pour la gestion de l'exercice clos le 31 août 2024.

Résultat du vote :

Pour : 337 voix (99,12 %) Contre : 3 voix (0,88 %)
Abstention : 0 voix

> La résolution est adoptée à la majorité.

Vote n° 5 - Validation de la proposition d'affectation du résultat financier 2024

Résolution : L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un déficit comptable de 14 763 €, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 août 2024 en totalité au compte « réserves diverses ».

Résultat du vote :

Pour : 326 voix (100 %) Contre : 0 voix
Abstention : 14 voix

> La résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 6 - Approbation du budget prévisionnel 2024/2025

Résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget prévisionnel de l'année sportive 2024/2025, approuve ledit budget et autorise le comité-directeur à opérer éventuellement, dans la limite des crédits totaux votés, les transferts budgétaires ou les modifications d'affectation nécessitées par le fonctionnement administratif et technique de la Ligue.

Résultat du vote :

Pour : 309 voix (99,4 %) Contre : 3 voix (0,96 %)
Abstention : 28 voix

> La résolution est adoptée à la majorité.

Vote n° 7 - Validation des montants des cotisations pour la saison 2025-2026

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des tarifs, approuve de porter, pour la saison 2025-2026, la part Ligue de la licence de 17 € à 20 € pour les adultes et de 9 € à 10 € pour les jeunes.

Résultat du vote :

Pour : 236 voix (73,75 %) Contre : 84 voix (26,25 %)
Abstention : 20 voix

> La résolution est adoptée à la majorité.

Vote n° 8 - Renouvellement des membres de la commission de contrôle

Résolution : L'assemblée générale décide de nommer comme contrôleurs aux comptes pour l'examen des comptes de l'exercice annuel se terminant le 31 août 2025 :

Pierre JAMMART (Augny)
Dominique MASSEROLI (Mancieulles)

Résultat du vote :

Pour : 340 voix (100 %) Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

> La résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 9 - Élection d'un membre au comité-directeur au poste réservé "arbitre"

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de M. LEMAUR Régis au poste réservé "arbitre" au sein du comité-directeur, approuve la candidature de M. LEMAUR Régis pour un mandat de quatre ans.

Résultat du vote :
Pour : 340 voix (100 %) Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

> La candidature est adoptée à la l'unanimité.

Vote n° 10 - Élection d'un membre au comité-directeur au poste réservé "médecin"

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des candidatures de MM. ARTZER Joseph, BROQUARD Thierry et LEUPOLD Marc-Antoine au poste réservé "médecin" au sein du comité-directeur, approuve la candidature de M. LEUPOLD Marc-Antoine pour un mandat de quatre ans.

Résultat du vote :		
LEUPOLD Marc-Antoine	176 voix	Élu
ARTZER Joseph	149 voix	Non élu
BROQUARD Thierry	13 voix	Non élu

Vote n° 11 - Élection d'un membre au comité-directeur au poste réservé "éducateur sportif"

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de M. SOPPELSA Adrien au poste réservé "éducateur sportif" au sein du comité-directeur, approuve la candidature de M. SOPPELSA Adrien pour un mandat de quatre ans.

Résultat du vote :
Pour : 340 voix (100 %) Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

> La candidature est adoptée à la l'unanimité.

Vote n° 12 - Élection d'un membre au comité-directeur au poste réservé "sportif de haut niveau"

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de M. HAGEN Thibaut au poste réservé "sportif de haut niveau" au sein du comité-directeur, approuve la candidature de M. HAGEN Thibaut pour un mandat de quatre ans.

Résultat du vote :
Pour : 324 voix (95,29 %) Contre : 16 voix (4,71 %)
Abstention : 0 voix

> La candidature est adoptée à la majorité.

Vote n° 13 - Élection des membres du comité-directeur pour l'olympiade 2024-2028

Résolution : L'assemblée générale décide d'élire pour la durée de l'olympiade 2024/2028, les membres ci-après désignés :

KAISER Dominique - LENDORMI Monique - MARIN Jérôme - DEHOVE Christine - CUNY Maurice - LEOST Véronique - MULLER Philippe - MENGIS Jacques - WILLEMIN Jenny - BERNARD André - CODATO Jean-Marc - ARTZER Joseph - DEMANGEL Jérôme.

Vote n° 14 - Élection du président pour l'olympiade 2024-2028

Résolution : L'assemblée générale décide de ratifier, pour l'olympiade 2024/2028, le président ci-après désigné : KAISER Dominique

Résultat du vote :
Pour : 307 voix (90,83 %) Contre : 31 voix (9,17 %)
Abstention : 2 voix

Cf. résultats élection comité-directeur et président

Vote n° 15 - Élection des délégués à l'assemblée générale fédérale pour la saison 2024-2025

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des candidatures, désigne comme délégués à l'Assemblée Générale Fédérale :

Titulaires : KAISER Dominique et LENDORMI Monique
Suppléants : MARIN Jérôme et CODATO Jean-Marc

Résultat du vote :	
KAISER Dominique	258 voix
LENDORMI Monique	178 voix
MARIN Jérôme	147 voix
CODATO Jean-Marc	91 voix

RÉSULTATS ÉLECTION COMITE-DIRECTEUR ET PRÉSIDENT

Date : 17/11/2024 09:07:46

Séance - 17/11/2024

Lieu :

ELECTION POSTE SPECIALISE ARBITRE 1 CANDIDAT : LEMAU R Régis

Unanimité

Date du vote : 17/11/2024 11:41:19

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : 65

Voix totales : 340

Non votés : 0

Voix Exprimées : 340

Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	340 Voix	100,00 %
Contre	0 Voix	0,00 %
Abstention	0 Voix	

ELECTION POSTE SPECIALISE EDUCATEUR SPORTIF 1 CANDIDAT : SOPPELSA Adrien

Unanimité

Date du vote : 17/11/2024 11:45:20

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : 65

Voix totales : 340

Non votés : 0

Voix Exprimées : 340

Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	340 Voix	100,00 %
Contre	0 Voix	0,00 %
Abstention	0 Voix	

ELECTION POSTE SPECIALISE SPORTIF DE HN 1 CANDIDAT : HAGEN Thibaut

Adoptée

Date du vote : 17/11/2024 11:46:09

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : 65

Voix totales : 340

Non votés : 0

Voix Exprimées : 340

Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	324 Voix	95,29 %
Contre	16 Voix	4,71 %
Abstention	0 Voix	



Rapport des élections

Séance du 17 novembre 2024

Assemblée : Séance - 17/11/2024

ELECTION POSTE SPECIALISE MEDECIN 3 CANDIDATS

Date du vote : 17/11/2024 - 11h43

Votants : 65

Voix totales : 340

Voix exprimées : 338

Majorité absolue des voix exprimées : 170

Mode de scrutin : Secret

Abstentions : 2

Non votés : 0

Sièges : 1

LEUPOLD Marc-Antoine

176 voix

Élu(e)

ARTZER Joseph

149 voix

Non élu(e)

BROQUARD Thierry

13 voix

Non élu(e)

ELECTION DU COMITE DIRECTEUR POUR L'OLYMPIADE 2024-2028

Date du vote : 17/11/2024 - 12h03

Votants : 65

Voix totales : 340

Voix exprimées : 340

Majorité absolue des voix exprimées : 171

Mode de scrutin : Secret

Abstentions : 0

Non votés : 0

Sièges : 13

KAISER Dominique

312 voix

Élu(e)

LENDORMI Monique

251 voix

Élu(e)

MARIN Jérôme

250 voix

Élu(e)

DEHOVE Christine

233 voix

Élu(e)

CUNY Maurice

232 voix

Élu(e)

LEOST Véronique

231 voix

Élu(e)

MULLER Philippe

228 voix

Élu(e)

MENGIS Jacques

219 voix

Élu(e)

WILLEMIN Jenny

207 voix

Élu(e)

BERNARD André

182 voix

Élu(e)

CODATO Jean-Marc

172 voix

Élu(e)

ARTZER Joseph

166 voix

Pas de majorité

BRIQUE Cyrille

165 voix

Pas de majorité

DEMANGEL Jérôme

164 voix

Pas de majorité

VENTURIN Pascal

155 voix

Pas de majorité

SINGLER Pascal

150 voix

Pas de majorité

ZAMBITO-MARSALA Antoine

145 voix

Pas de majorité

SALLET Gauthier

143 voix

Pas de majorité

DALLE-FRATTE Gérard

135 voix

Pas de majorité

OUGER Éric

103 voix

Pas de majorité

BROQUARD Thierry

54 voix

Pas de majorité

LECOMTE Daniel

41 voix

Pas de majorité

ELECTION DU COMITE DIRECTEUR 2EME TOUR

Date du vote : **17/11/2024 - 12h29**

Votants : **65**

Voix totales : **340**

Voix exprimées : **340**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Secret**

Abstentions : **0**

Non votés : **0**

Sièges : **2**

ARTZER Joseph	84 voix	Élu(e)
DEMANGEL Jérôme	84 voix	Élu(e)
SINGLER Pascal	82 voix	Non élu(e)
BRIQUE Cyrille	76 voix	Non élu(e)
VENTURIN Pascal	75 voix	Non élu(e)
ZAMBITO-MARSALA Antoine	75 voix	Non élu(e)
DALLE-FRATTE Gérard	67 voix	Non élu(e)
SALLET Gauthier	55 voix	Non élu(e)
OUGER Éric	54 voix	Non élu(e)
LECOMTE Daniel	11 voix	Non élu(e)
BROQUARD Thierry	3 voix	Non élu(e)

Date : 17/11/2024 09:07:46

Séance - 17/11/2024

Lieu :

ELECTION DU PRESIDENT POUR L'OLYMPIADE 2024-2028

Adoptée

Date du vote : 17/11/2024 12:48:01

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : **65**

Voix totales : **340**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **338**

Taux d'abstention : **0,6 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	307 Voix	90,83 %
Contre	31 Voix	9,17 %
Abstention	2 Voix	

RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE

Mesdames, Messieurs,

Merci de votre présence à notre Assemblée Générale Élective.

Cette Assemblée Générale est doublement importante :

- Pour la Ligue : vous allez devoir vous choisir un nouveau Comité et un nouveau Président, d'où l'importance de votre vote qui va décider de la politique de la Ligue pour les 4 années à venir.
- En ce qui me concerne : c'est ma dernière assemblée générale puisque comme je vous l'ai annoncé officiellement courant septembre, pour des raisons personnelles j'ai décidé de ne pas me représenter à l'élection de ce nouveau Comité.

Ces 6 années de présidence ont été marquées par de nombreux faits et actions, actions réalisées grâce à vous présidentes et présidents de club mais grâce également à nos trois salariés, grâce aux membres du Comité, aux équipes techniques départementales, à l'équipe technique régionale sans oublier la STEL, son président Jacques Mengis et ses 3 salariés.

Il est temps de faire maintenant le bilan de ces 6 années.

Gardons le côté positif et oublions les quelques problèmes qui ont pu affecter le Comité lors de l'année 2020.

Malgré deux saisons marquées par la Covid, le nombre de nos licenciés est passé en 2018 de 12 800 à un peu plus de 15 000 licenciés ce qui fait de notre Ligue la 5ème de France sur 28 en sachant que nous sommes 3 Ligues dans un mouchoir de poche et que nous sommes toujours la seconde Ligue de France avec le plus grand nombre de jeunes de moins de 21 ans derrière la Ligue d'Ile-de-France.

Nous avons étoffé la Ligue de 2 salariés supplémentaires, Boris en un premier temps, puis Corentin suite à la démission de Boris et Kateline Nicolas qui a rejoint la Ligue le 1er septembre 2023.

Malheureusement Corentin a quitté la Ligue ce 31 août 2024 et nous sommes à la recherche de sa remplaçante ou de son remplaçant.

Hormis les deux années de Covid nous avons organisé 5 championnats de France et 1 championnat du monde en lien avec la FLTAS et 4 autres championnats nationaux nous attendent pour les 2 prochaines saisons.

Avec l'aide de La Grande Région nous avons équipé certains clubs avec des cibles électroniques Sport Quantum (près de 200 cibles).

Nous avons aidé les clubs et les tireurs pour une somme de plus de 100 000 €, Jean Marc Codato vous donnera plus de détails.

Grâce à nos formateurs nous avons explosé le nombre de formations (CAC, BFA, BFI) nous avons également développé le club Lorraine avec les résultats que vous connaissez.

Avec l'aide de Didier Laroche et de ses collègues nous avons également augmenté de façon importante le nombre de nos arbitres.

Cette augmentation est telle que pour cette saison avec Didier nous avons décidé de ne pas faire de formation sauf bien sûr demande importante.

Suite à une consultation auprès des clubs, Jean-Marc Blaising a soldé les homologations des stands. S'il en reste quelques-uns c'est tout simplement que les présidents de club n'ont pas souhaité son intervention.

Jean-Marc vous fera part des dernières informations émanant de la Fédération.

La commission juridique et règlement par son président Dominique Kaiser a commencé des réunions afin d'informer les responsables de clubs que s'ils ont des droits ils ont aussi des devoirs.

Nous avons amélioré l'Eurostand grâce aux investissements de la Ligue (équipement en LED d'une partie des différentes salles, changement de tout le matériel informatique, tables au 25 et 50m et tapis de sol au 50 m) et grâce aussi au travail du président de la Stel, Jacques Mengis et de ses 3 salariés.

Merci aussi à Kateline qui s'est beaucoup investit dans les modifications et améliorations des pas de tir 10 m et des différentes salles de cours.

Investissement aussi à l'Eurostand d'un nouveau compresseur pour le rechargement des cartouches d'air, matériel plus sûr et plus adapté à nos besoins.

Toujours concernant l'Eurostand, la CCCE a financé de nombreux investissements : fresque dans le couloir, remplacement des volets roulants au 100 et 200 m, chauffage sur les pas de tir 10 m, remise en état de la façade d'entrée principale et celle du pas de tir A4, réfection de la toiture du 100 et 200 m.

Nous avons commencé à développer le para-tir, le tir scolaire (FFSU, UNSS), la féminisation avec notre journée du 2 mars dernier.

Nous avons participé à de nombreuses manifestations (de la CCCE, de la Mairie de Volmerange, de la Grande Région,...).

Merci au club de l'USTV pour son implication lors de ces manifestations.

Cette année, l'Eurostand ayant été déclaré centre de préparation olympique, nous avons accueilli des délégations étrangères (Inde et Italie) et une nouvelle fois je remercie la CCCE pour son aide (présence de 2 interprètes, panneau d'accueil de la délégation indienne,...).

Avant de dire quelques mots sur ce qui attend la Ligue dans les prochaines années, permettez-moi de vous rappeler la présence de 2 tireurs lorrains aux JO de Paris 2024 : Lucas KRYZS en valide et Kevin LIOT en para-tir.

Lucas et Kevin seront récompensés tout à l'heure.

Mais si de nombreuses actions ont été réalisées, il reste beaucoup à faire :

Continuer et intensifier les actions engagées par les différentes commissions :

- Développement du Para-Tir
- Développement de sport scolaire (UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire et FFSU : Fédération Française du Sport Universitaire)
- Développement de la féminisation : surfer sur la réussite de la journée du 2 mars dernier
- Développement du tir chez les jeunes (École de Tir)
- Développement du club Lorraine avec l'aide des ETD et l'ETR
- L'amélioration de l'Eurostand en lien avec la CCCE
 - De nombreux investissements ont été votés lors de la dernière réunion du comité de la Ligue et une réunion avec le service travaux de la CCCE a eu lieu fin septembre afin de finaliser certains travaux.

Puis des travaux plus administratifs :

- Mettre en place le plan de développement 2026-2029
- Établir nos nouveaux statuts sur le modèle de ceux de la Fédération qui ont été adoptés début juin 2024
- Et enfin réaliser et réussir la fusion avec les 2 autres Ligues Alsace et Champagne Ardenne.

D'où ce que je vous disais en avant-propos l'importance du vote de ce jour, de mettre en place un Comité solidaire où tous les avis seront à prendre en compte avec critique bien sûr mais une critique constructive et argumentée et non une critique destructive qui d'ailleurs n'aurait aucun intérêt, tel sera le travail et l'objectif du nouveau Président et de son Comité.

Merci à vous toutes et tous de m'avoir écouté.

Gérard GODEFROID
Président

RAPPORT D'ACTIVITÉS

STATISTIQUES
GESTION SPORTIVE
ARBITRAGE
ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE
FILIÈRE ENTRAÎNEMENT
FILIÈRE FORMATION

BILAN D'ACTIVITÉS SAISON 2023-2024

STATISTIQUES

Présenté par **Dominique KAISER**

Je débute ce rapport en vous présentant la partie institutionnelle, assez classiquement en caractérisant la population tireurs et son évolution.

Au 31 août 2024, on recense un total de 15 091 licenciés à la Fédération Française de Tir, soit une augmentation de 1008 licenciés.

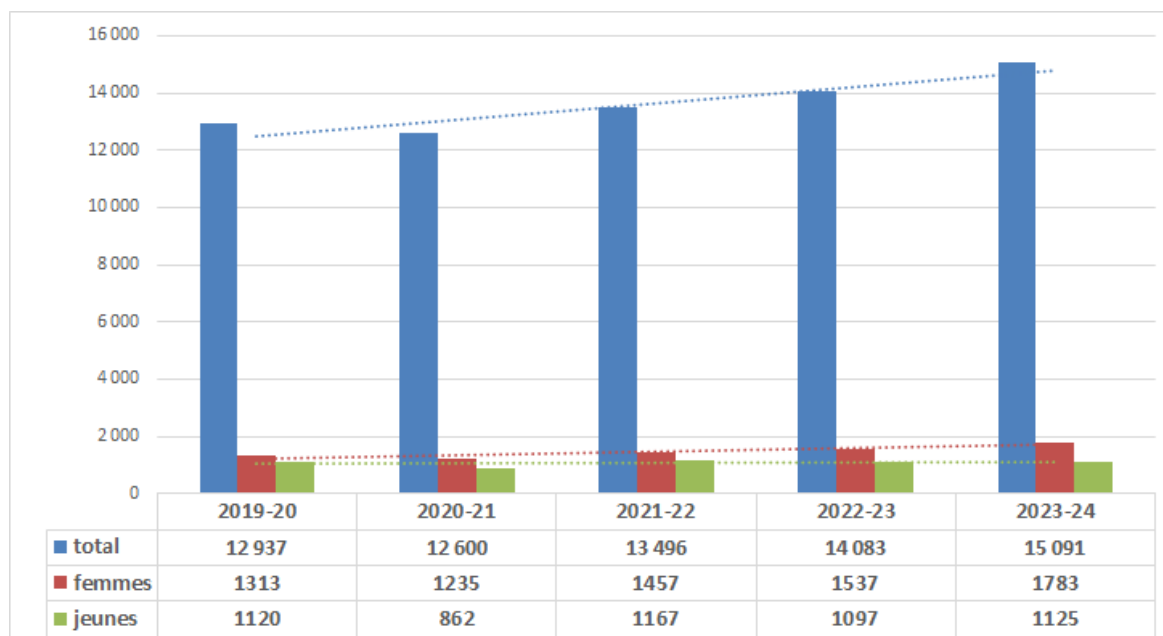
Ce qui nous place actuellement au 5ème rang sur le plan national sur 28 Ligues.

Évolution du nombre de licenciés

Département		2024	2023	Evolution en nombre	Evolution en %
54	Meurthe-et-Moselle	3 994	3 624	+ 370	+ 10,2 %
55	Meuse	1 376	1 340	+ 36	+ 2,7 %
57	Moselle	7 001	6 595	+ 406	+ 6,1%
88	Vosges	2 720	2 524	+ 196	+ 7,8 %
LORRAINE		15 091	14 083	+ 1008	+ 7,2 %

Présentation du nombre de licences sur les 5 dernières années, pour pouvoir avoir une vision complète par rapport aux années Covid.

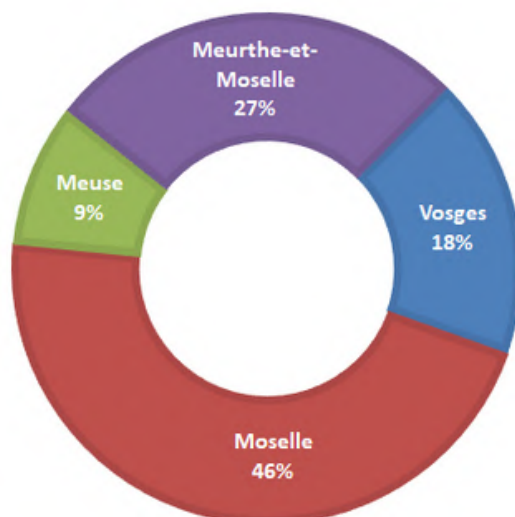
Évolution du nombre de licences sur 5 ans



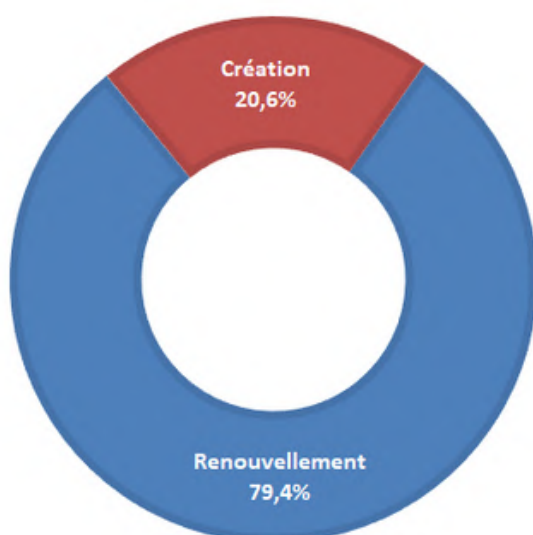
On constate une hausse des licences féminines de + 35,8 % sur 5 ans.

Quant au nombre de licences jeunes délivrées en 2024, il dépasse à peine celui de 2020 et demeure inférieur à 2022 (-3,7 %).

Les licenciés représentent sur le total en 2024

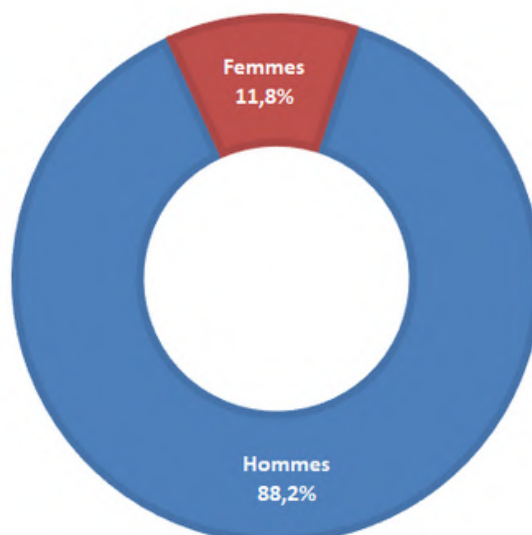


Nature des licences



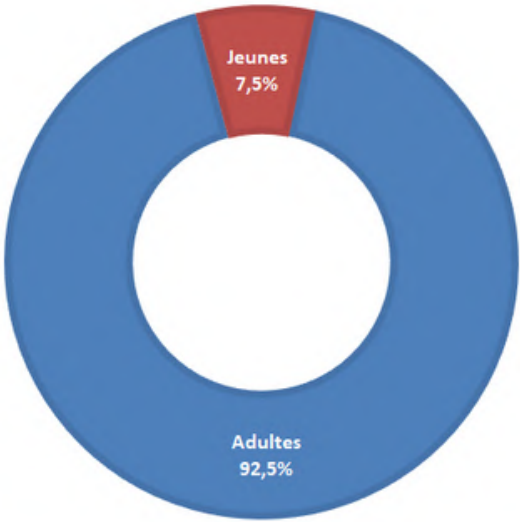
	2024	Ratio
Renouvellement	11 977	79,4 %
Création	3 114	20,6 %
Total	15 091	

Répartition par sexes



	2024	Ratio
Hommes	13 308	88,2 %
Femmes	1 783	11,8 %
Total	15 091	

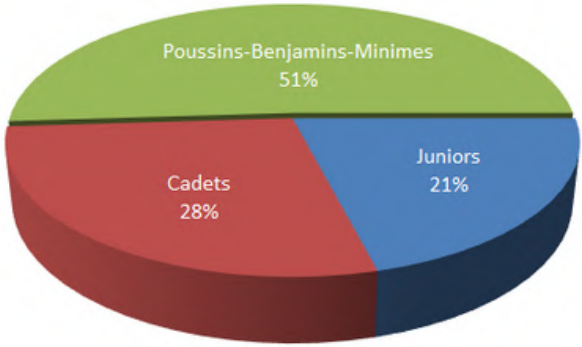
Répartition par catégories d'âge



	2024	Ratio
Adultes	13 966	92,5 %
Jeunes (- 21 ans)	1 125	7,5 %
Total	15 091	

Les catégories jeunes

- En 2024, l'effectif des jeunes se répartit ainsi :
- les moins de 21 ans : 7,5 % des licenciés de la Ligue
 - 49 % de ces jeunes ont entre 15 et 20 ans
 - 51 % de ces jeunes ont entre 8 et 14 ans (écoles de tir)



Évolution des jeunes par département

Département	2024	2023	Écart en nombre	Evolution en %
54 Meurthe-et-Moselle	314	289	+ 25	+ 8,6 %
55 Meuse	111	99	+ 12	+ 12,1 %
57 Moselle	389	409	- 20	- 4,9 %
88 Vosges	311	300	+ 11	+ 3,7 %
LORRAINE	1 125	1 097	+ 28	+ 2,5 %
Dont garçons	762	756	+ 6	+ 0,8 %
Dont filles	363	341	+ 22	+ 6,4 %

Bien que l'on constate une augmentation des licences jeunes (+ 2,5 %), on note une progression significative des filles (+ 6,4 %).

Les catégories féminines

Toutes catégories confondues, les licences des catégories féminines ont augmenté de 16 %, alors que la totalité des licences de la Ligue n'a progressé que de 7,2 %.

Age	Catégorie	2024	2023	Evolution en %
8-10	Poussin Fille	46	42	
11-12	Benjamin Fille	65	59	
13-14	Minime Fille	73	79	
15-17	Cadet Filles	104	93	
18-20	Junior Filles	75	68	
Total Jeunes Filles		363	341	
> 21	Dames	1 420	1 196	
Total féminines		1 783	1 537	+ 16,0 %
Total Général		15 091	14 083	+ 7,2 %
Ratio		11,8 %	10,9 %	

La catégorie féminine représente 11,8 % de la population totale des tireurs de la Ligue.
Les catégories « jeunes filles » représentent plus de 32 % de la population totale des jeunes.

Les écoles de tir

Seulement 32 % des clubs possèdent une école de tir déclarée.

Nombre d'écoles de tir par département

	Département	2024	2023
54	Meurthe-et-Moselle	6	6
55	Meuse	4	4
57	Moselle	10	10
88	Vosges	9	11
	LORRAINE	29	31

Nombre d'élèves par département

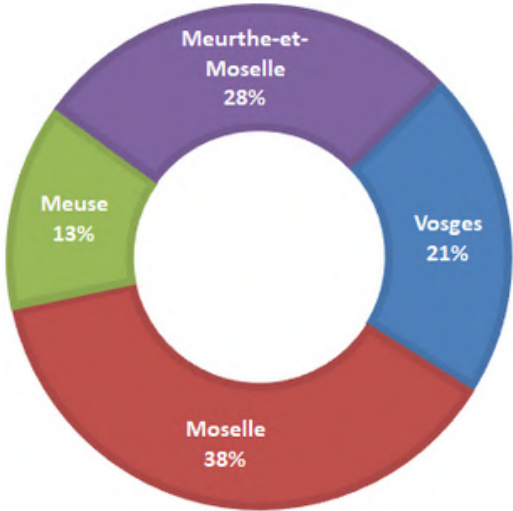
	Département	2024	2023	Évolution en %
54	Meurthe-et-Moselle	64	61	+ 4,9 %
55	Meuse	47	38	+ 23,7 %
57	Moselle	125	136	- 8,0 %
88	Vosges	101	151	- 33,1 %
	LORRAINE	337	386	- 12,7 %

Les clubs

Nombre de clubs par département

	Département	2024	2023
54	Meurthe-et-Moselle	25	25
55	Meuse	12	12
57	Moselle	34	34
88	Vosges	19	19
	LORRAINE	90	90

Les clubs représentent sur le total en 2024



BILAN D'ACTIVITÉS SAISON 2023-2024

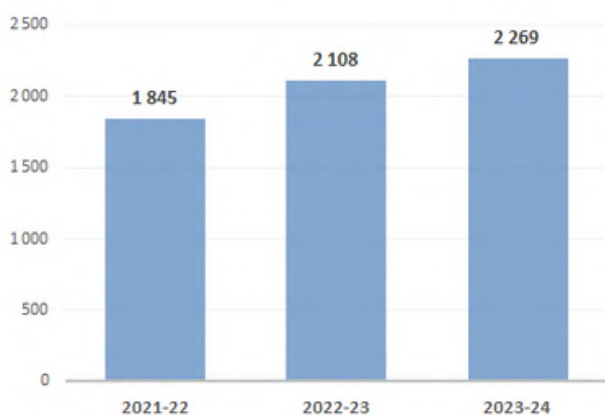
GESTION SPORTIVE

Responsable :
Kateline NICOLAS - RCL

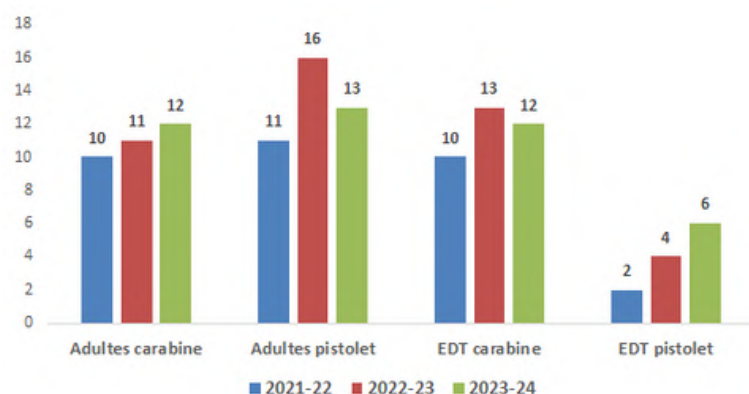
PARTIE RÉGIONALE

BILAN DES DISCIPLINES SUR LES 3 DERNIÈRES

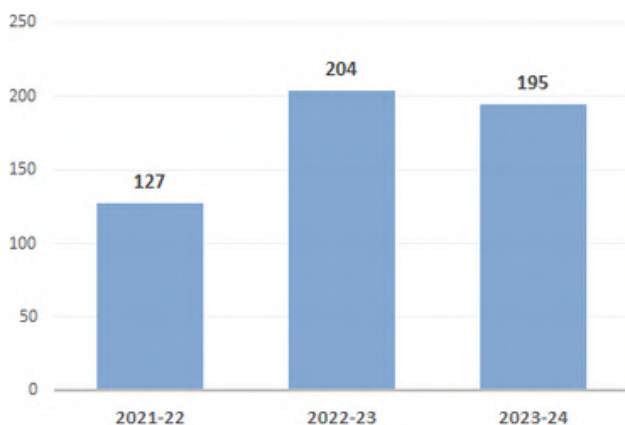
Championnats de Lorraine
Nombre de tirs



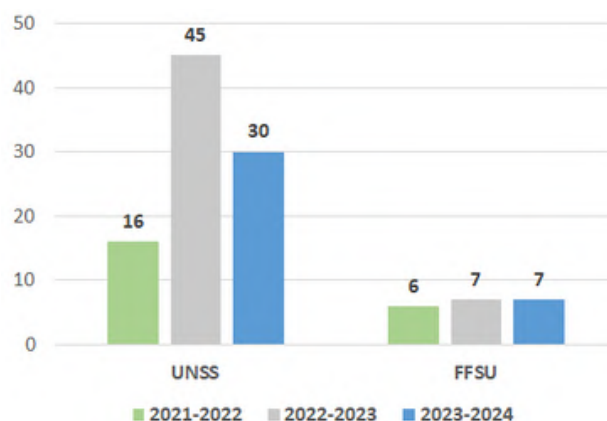
Championnat de Lorraine des clubs
Nombre d'équipes



Finale du critérium des EdT "Léo Henches"
Nombre de tirs



Championnats académiques
Nombre de tirs



D'AUTRES ACTIONS A SOULIGNER

L'Équipe de Lorraine a remporté la triangulaire Armes Anciennes en septembre 2023 face à la Picardie et au Nord-Pas-de-Calais.



L'Équipe de Lorraine a remporté la triangulaire Jeunes en octobre 2023 face au Nord-Pas-de-Calais et face à la Franche-Comté.



PARTIE NATIONALE - NOMBRE DE TIRS LORRAINS

Championnats de France	2023-24	2022-23
10/18 m	203	223
Clubs 10 m	18	11
Écoles de Tir	143	121
Rimfire	9	7
Armes Anciennes	112	57
TAR	72	156
Bench Rest	80	86
Arbalète Match 30 m	3	6
25/50 m	190	203
Clubs 25/50 m	9	9
Silhouettes Métalliques	26	19
TOTAL	865	898

PARTIE NATIONALE - MÉDAILLES INDIVIDUELLES



PARTIE NATIONALE - MÉDAILLES PAR ÉQUIPES



PARTIE INTERNATIONALE - MÉDAILLES INDIVIDUELLES



PARTIE INTERNATIONALE - MÉDAILLES PAR ÉQUIPES





Lucas KRYZS - S.T. Nitting



Kévin LIOT - A.L. Neuves-Maisons



ARBITRAGE

Responsables :

Didier LAROCHE - RRA

Dominique KAISER - Adjoint

ARBITRAGE RÉGIONAL - SAISON HIVER

- **Arbalète 18 m** : 7 janvier 2024 à Ligny-en-Barrois : 3 arbitres (3 jours d'arbitrage)
- **10 m** : 13-14 janvier 2024 à l'Eurostand : 16 arbitres (32 jours d'arbitrage)
- **CFDC EdT** : 27 janvier 2024 : 6 arbitres (6 jours d'arbitrage)
- **CFDC Adultes** : 28 janvier 2024 : 6 arbitres (6 jours d'arbitrage)

Soit **47** jours d'arbitrage pour 914 tirs.

ARBITRAGE RÉGIONAL - SAISON ÉTÉ

- **Écoles de Tir** : 6-7 mars 2024 à l'Eurostand: 12 arbitres (24 jours d'arbitrage)
- **Arbalète 30 m** : 11 avril 2024 à Thaon-les-Vosges : 1 arbitre (1 jour d'arbitrage)
- **Armes Anciennes** : 13-14 avril 2024 à l'Eurostand : 9 arbitres (9 jours d'arbitrage)
- **Arbalète IR 900** : 28 avril 2024 à Fains-les-Sources : 5 arbitres (5 jours d'arbitrage)
- **TAR** : 11-12 mai 2024 à l'Eurostand: 14 arbitres (28 jours d'arbitrage)
- **25/50 m** : 25-26 mai 2024 à l'Eurostand: 25 arbitres (42 jours d'arbitrage)
- **Silhouettes Métalliques** : 1-2 juin 2024 à l'Eurostand : 4 arbitres (8 jours d'arbitrage)
- **Critérium EdT** : 30 juin 2024 à l'Eurostand: 5 arbitres (5 jours d'arbitrage)

Soit **125** jours d'arbitrage pour 1835 tirs.

ARBITRAGE RÉGIONAL - BILAN SAISON HIVER ET ÉTÉ

172 jours d'arbitrage (bénévolat) au total pour 2749 tirs effectués.

ARBITRAGE NATIONAL

- **Sélection Nationale Silhouettes Métalliques** : Vitrolles du 6 au 8 octobre 2023
 - 2 arbitres lorrains convoqués
- **CDF 10/18m** : Tarbes du 12 au 17 février 2024
 - 3 arbitres lorrains convoqués
- **Test Event (Cible et Plateau)** : CNTS du 7 au 14 avril 2024
 - 1 arbitre lorrain convoqué
- **CDF EDT** : Chalons-en-Champagne du 9 au 12 mai 2024
 - 1 arbitre lorrain convoqué
- **CDF Armes Anciennes** : Eurostand du 16 au 20 mai 2024
 - 3 arbitres lorrains convoqués
- **CDF Arbalète IR900** : Bar-le-Duc du 7 au 9 juin 2024
 - 2 arbitres lorrains convoqués
- **CDF TAR** : Vitrolles du 14 au 16 juin 2024
 - 2 arbitres lorrains convoqués

ARBITRAGE NATIONAL

- **CDF Bench Rest** : Souppes-sur-Loing du 17 au 22 juin 2024
 - 2 arbitres lorrains convoqué
- **CDF 25/50m** : Moulins du 3 au 13 juillet 2024
 - 2 arbitres lorrains convoqués
- **CDF Silhouettes Métalliques** : Eurostand du 7 au 13 juillet 2024
 - 3 arbitres lorrains convoqués

15 arbitres lorrains ont représenté la Lorraine lors de compétitions nationales et internationales.

ARBITRAGE INTERNATIONAL

- **Jeux Olympiques** : CNTS du 27 juillet au 5 août 2024
 - Jean-Marc BLAISING
- **Jeux Paralympiques** : CNTS du 30 août au 5 septembre 2024
 - Jean-Marc BLAISING et Régis LEMAUR

FORMATION - BILAN SAISON 2023-2024

EXAMEN ARBITRE DÉPARTEMENTAL ISSF

- 10 et 11 février 2024
- 10 candidats présents : 9 reçus

EXAMEN ARBITRE RÉGIONAL

- 18 février 2024
- 7 candidats présents : 7 reçus

EXAMEN ARBITRE RÉGIONAL ARBALÈTE

- 29 juin 2024
- 2 candidats présents : 2 reçus

FORMATION ARBITRE DE CLUB

- 16-17 septembre 2023
- 7 candidats

RECYCLAGE TAR

- 25 février 2024
- 5 arbitres présents

FORMATION ARBALÈTE

- 16 mars 2024
- 3 arbitres présents

FORMATION ARBITRE DE CLUB

- 13/14 avril 2024
- 19 candidats

RECYCLAGE SILHOUETTES MÉTALLIQUES

- 6 juillet 2024
- 7 arbitres présents

Au 31 août 2024, la Ligue Régionale de Tir de Lorraine compte **86** arbitres pour une moyenne d'âge **53,21 ans** :

- 54 : 32 arbitres (56,33 ans)
- 55 : 9 arbitres (52,82 ans)
- 57 : 30 arbitres (55,43 ans)
- 88 : 15 arbitres (48,26 ans)

FILIÈRE ENTRAÎNEMENT

Responsable :

Kateline NICOLAS - REL

Pour rappel, nos actions, dans le cadre de cette filière entraînement découlent du Projet de Performance Fédéral (PPF) et plus particulièrement des deux premières étapes, la détection et la formation des jeunes talents.

Pour cela, nous favorisons la mise en place dans chacun de nos quatre départements d'intervention d'une Équipe Technique Départementale (ETD) qui a pour objectif principal d'assurer des actions d'entraînement auprès d'un collectif départemental où les profils prioritairement ciblés doivent être des jeunes de catégorie benjamins et minimes.

A l'échelon Ligue, nous poursuivons nos actions de notre collectif régional : le collectif « Club Lorraine ».

Ce collectif comporte des groupes d'entraînements répartis par disciplines et catégories :

- Carabine minimes
- Carabine cadets/juniors
- Pistolet benjamins/minimes
- Pistolet cadets/juniors

Ce collectif est encadré par nos encadrants diplômés de l'ETR.

Ce collectif nous permet d'assurer un suivi entre les tireurs et l'ensemble des encadrants pour faire progresser ces premiers.

En 2023-20234, nous avons assuré et participer à plusieurs actions

- Des actions de stages d'entraînement :
 - 9 stages pour le groupe carabine minimes
 - 9 stages pour le groupe carabine cadets/juniors
 - 8 stages pour le groupe pistolet benjamins/minimes
 - 9 stages pour le groupe pistolet cadets/juniors

Ces stages sont des stages effectués à raison d'un stage par mois. Ceux-ci se déroulent sur une journée complète de 9h00 à 17h30.

- Match triangulaire jeunes 10 mètres à Volmerange-les-Mines
 - Sur ce match 18 jeunes représentaient notre Ligue, nous finissons 1er devant le Nord-Pas-de-Calais.
- Match de détection 10 mètres au CNTS
 - 7 jeunes en carabine ont été proposés et acceptés pour participer à ce match de détection.
 - Aucun jeune n'avait été détecté à la suite de cette compétition.

Les jeunes tireurs de notre collectif ont collecté cette saison un total de :

- 21 médailles lors des différents championnats de France (7 or, 7 argent et 7 bronze) ;
- 14 médailles lors de compétitions internationales (6 or, 4 argent et 4 bronze).

Pour la saison 2023-2024, le collectif était constitué de 29 tireurs.

Parmi ces 29 tireurs nous en retrouvons notamment 4 en équipe de France juniors et 4 en groupe national cadets de la filière accession et 2 en structure d'entraînement CREPS.

Pour la saison 2024-2025 :

- Nous allons continuer nos actions d'entraînement à raison d'un stage par mois ;
- Nous serons présents pour le match triangulaire jeunes 10 mètres à Montbéliard ;
- Nous serons présents sur le match de détection 10 mètres au CNTS ;
- Nous serons présents sur l'interligues au CNTS ;
- Nous continuerons d'accompagner et de soutenir particulièrement les jeunes qui montent en compétences.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE ENTRAÎNEMENT

Elle se compose de 7 encadrants :

- NICOLAS Kateline, salariée, titulaire d'un DEJEPS
 - Responsable Entraînement Ligue
- BOTTINO Alexandre, bénévole, titulaire d'un BFE1 inscrit sur le module complémentaire BFE
 - Encadrant pistolet
- CHALON Jennifer, bénévole, titulaire d'un BFE1
 - Encadrante pistolet
- TEYCHENE Lauraine, bénévole, titulaire d'un BFI
 - Encadrante pistolet
- DIDELOT Isabelle, bénévole, titulaire d'un BFI, en cours de formation BFE
 - Encadrante carabine
- DUCCELLIER Mathieu, bénévole, haut niveau armes anciennes
 - Encadrant carabine
- MOELO Maeva, bénévole, titulaire d'un BFE1
 - Encadrante carabine

FILIÈRE FORMATION

Responsable :
Kateline NICOLAS - RFL

LES FORMATIONS INITIALES

Quelques informations liées à l'actualité :

- Nouveau prérequis pour les formations initiales : le PSC1
 - A partir de 2024-2025, le PSC1 sera obligatoire à l'inscription en formation initiale (FI) : CAC, BFJE, BFA, BFI, etc ...
 - Des équivalents à ce diplôme sont également acceptés.
 - Ces équivalents sont disponibles dans les circulaires des différentes formations proposées sur notre site web.
- Changement à venir autour des diplômes BFE1/BFE2
 - Les niveaux de diplôme BFE1 et BFE2 sont abrogés.
 - Ces deux niveaux sont remplacés par un BFE unique.
 - Les titulaires d'un BFE1 peuvent effectuer un module complémentaire pour avoir le BFE.

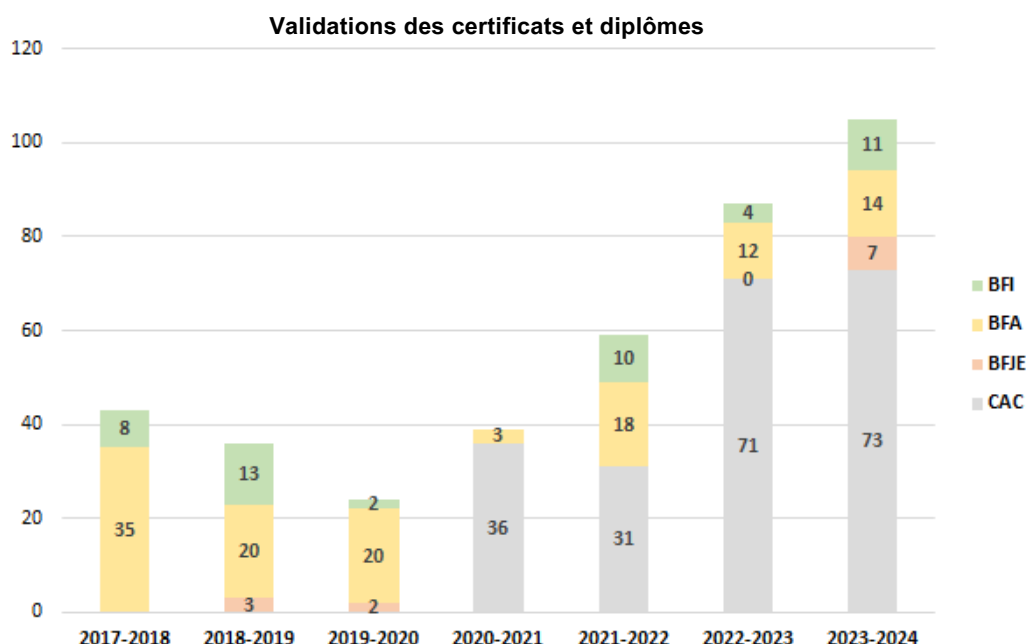
NOS ACTIONS DE FORMATION INITIALE LORS DE LA SAISON 2023-2024

- 7 sessions pour le Certificat de Compétences : Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC) :
 - 73 validations pour 74 inscriptions
 - 4 % de féminines
 - 52 ans de moyenne d'âge
 - 27 clubs représentés
- 1 session du Brevet Fédéral Jeune Encadrant (BFJE) :
 - 8 validations pour 8 inscriptions
 - 25 % de féminines
 - 17,5 ans de moyenne d'âge
 - 25 clubs représentés
- 1 session du Brevet Fédéral animateur (BFA) :
 - 14 validations pour 14 inscriptions
 - 7 % de féminines
 - 48 ans de moyenne d'âge
 - 11 clubs représentés
- 1 session du Brevet Fédéral Initiateur (BFI) :
 - 11 validations pour 11 inscriptions
 - 45 % de féminines
 - 46 ans de moyenne d'âge
 - 7 clubs représentés

PERSPECTIVES DES FORMATIONS INITIALES POUR LA SAISON 2024-2025

- 4 sessions pour le Certificat de Compétences : Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC)
- 1 session du Brevet Fédéral Jeune Encadrant (BFJE)
- 1 session du Brevet Fédéral animateur (BFA)
- 1 session du Brevet Fédéral Initiateur (BFI)

QUELQUES STATISTIQUES



Nous constatons que le nombre de personne formé est en hausse. Ceci est notamment dû à la création du certificat de compétence CAC qui correspond d'avantage aux attentes des clubs. Il est important pour nous de former des encadrants sur les différents niveaux de certificats/diplômes mais il est important que les certifiés/diplômés continuent de se former à travers la formation continue.

LES FORMATIONS CONTINUES

NOS ACTIONS DE FORMATION CONTINUE LORS DE LA SAISON 2023-2024

- Formation "Labellisation Cibles Couleurs"
- Formation pistolet 10 mètres
- Formation pistolet vitesse 25 mètres
- Formation sur les approches aux outils de la préparation mental
- Formation PSC1, ANNULE pour raison de l'organisme de formation

BILAN GLOBAL DES FORMATIONS CONTINUES

- 23 personnes au total ont participé à ces actions
- 4 % de féminines
- 59,5 ans de moyenne d'âge
- 12 clubs représentés

PERSPECTIVES DES FORMATIONS CONTINUES POUR LA SAISON 2024-2025

L'offre de formation continue sera proposée sur notre site internet dans les semaines à venir.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

En 2023-2024, deux candidats de Lorraine ont suivi la formation du Certificat de Qualification Professionnel « Moniteur de Tir ».

Adrien SOPPELSA, de la Société de Tir Eurostand Lorraine (STEL) a obtenu son CQP et Fabrice ESCOS, également de la STEL, est en train de terminer cette formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE FORMATION

Elle se compose de 5 encadrants :

- NICOLAS Kateline, salariée, titulaire d'un DEJEPS
 - Responsable Formation Ligue
- CLEMENT Nicolas, bénévole, titulaire d'un BF1, en cours de formation BFE
 - Intervenant spécialiste pistolet
- DEPORTE Eric, bénévole, titulaire d'un BFE1
 - Intervenant spécialiste carabine
- PETEAU Vincent, bénévole, titulaire d'un CQP et BFE1
 - Intervenant spécialiste pistolet
- THIBOUT Steve, bénévole, titulaire d'un BFI
 - Photographe
 -

Cette équipe sera renforcé par les stagiaires BFE dans le cadre de leur alternance pour cette formation.

Nous cherchons actuellement à étoffer cette équipe avec diverses spécialités comme TAR, réglementation et législation, ...etc, afin de pouvoir continuer à améliorer nos formations et pouvoir proposer un plus large choix de formation continue.

RAPPORT DES COMMISSIONS

FÉMINISATION
COMMUNICATION
JURIDIQUE
HOMOLOGATION
AIDES AUX CLUBS ET HAUT NIVEAU
FINANCES

COMMISSION FÉMINISATION

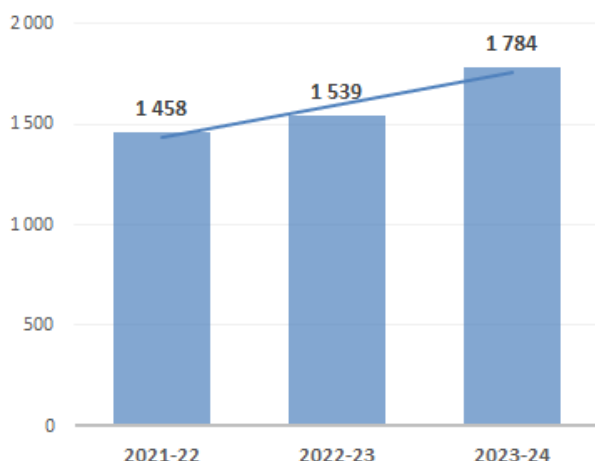
Présenté par **Kateline NICOLAS**

Membres :

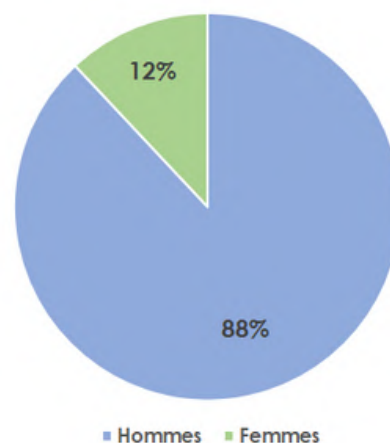
Gérard GODEFROID
Evelyne JEANNEROT
Bernadette SYRE-CONGI

QUELQUES CHIFFRES

Évolution du nombre de licences féminines



Répartition licenciés hommes/femmes



JOURNÉE DE LA FEMME AU TIR SPORTIF

COMMUNICATION DE L'ÉVÈNEMENT

- Création d'une affiche
- Réalisation d'un communiqué de presse envoyé à plus de 350 adresses presse
- Réalisation d'un reportage par France 3 Lorraine diffusé sur la chaîne régionale
- Passage en direct sur 2 radios locales: Radio Fadget et France Bleu Lorraine
- Récupération de goodies FFTir « Les Elles du Tir » et distribué aux clubs participants

CONCLUSION

- L'action « Journée de la Femme au Tir Sportif » sera renouvelée tous les 2 ans.
- D'autres actions pourront être mises en place avec le nouveau comité directeur.

BILAN

- 35 clubs lorrains participants
- 219 bénévoles mobilisés sur l'ensemble des clubs (67 femmes et 152 hommes)
- 670 visiteurs qui ont pu découvrir le Tir Sportif (548 femmes et 122 hommes)
- 71 création de licences féminines avec cet événement

COMMISSION COMMUNICATION

Christine DEHOVE, présidente

Membres :

Gérard DALLE-FRATTE

Régis LEMAUR

Monique LENDORMI

Jérôme MARIN

CE QUI A ÉTÉ FAIT EN 2023-202024

- Championnats de France Armes Anciennes et Silhouettes Métalliques :
 - création d' affiches et d'autocollants
 - achats de cadeaux pour les arbitres
 - Remerciements à Cyrille Briqué pour son aide.
- Achats de tenues :
 - pour l'équipe Lorraine Armes Anciennes
 - pour le collectif jeune « Club Lorraine »



PRÉSENCE DE LA LIGUE SUR DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS

- Jeux Régionaux des Jeunes UNSS et CROS Grand Est - 2 avril à Pont à Mousson ;
- Fête du Sport avec la CCCE - 6 juillet à Hettange-Grande ;
- Micados - Cap sur l'eau, pour les jeunes du territoire de 11 à 15 ans avec USTV - 9 et 25 juillet à Breistroff ;
- La caravane du sport avec stand de démonstration - 26 juillet à Neuves-Maisons.



- Réalisation par la CCCE de trois fresques sur le patrimoine, le tir sportif et l'olympisme dans le couloir de l'Eurostand.
- L'inauguration a eu lieu le 11 juin 2024, en présence de David Douillet ainsi que des élus locaux et départementaux.



PRÉPARATION DES JO PARIS 2024 A L'EUROSTAND

- Accueil de l'équipe Olympique Indienne pendant 5 semaines ;
- Accueil l'équipe Olympique carabine Italienne et Française pour un stage de préparation pendant 1 semaine.



COMMISSION COMMUNICATION

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET NOTRE SITE WEB



- Évolution constante
- Mises à jour très régulières des informations



- 1600 abonnés
- 11 000 interactions (j'aime, commentaires,...)
- 138 publications



- 341 abonnés
- 2 700 interactions (j'aime, commentaires,...)
- 115 publications
- 153 stories



- 4293 photos publiées

POUR LA SAISON 2024-2025

- Impression et diffusion d'un triptyque promouvant le para-tir réalisé par Kateline Nicolas. Il sera destiné aux établissements spécialisés, aux centres de rééducation, aux kinésithérapeutes, ... Une partie de l'impression sera prise en charge par la CCCE ;
- Réalisation d'un dépliant d'informations destiné aux établissement scolaires et universitaires ;
- Réalisation d'un roll-up pour la promotion de la Ligue destiné aux différentes manifestations auxquelles elle est susceptible de participer ;
- Poursuivre la promotion du Tir Sportif via nos canaux de diffusion (réseaux sociaux, site internet, ...).

COMMISSION JURIDIQUE

Dominique KAISER, président

Membres :

François DALLEY
David ONIARCI

BILAN 2023-2024

Mise en place de sessions d'informations à destination des dirigeants de club, futurs dirigeants et membres des bureaux directeurs.

Pour cela, il a fallu :

- Constituer le fond documentaire (rien n'existait à la Ligue, c'est la naissance d'une aide qui doit et va perdurer) ;
- Prospector auprès des comités départementaux pour trouver des clubs en capacités d'accueillir ces sessions.

3 sessions d'informations ont eu lieu :

- 2 séances se sont déroulées au club de Thaon : 19 personnes présentes de 12 clubs différents des Vosges, de la Meuse et de la Meurthe et Moselle.
- 2 séances se sont déroulées au club de Mancieulles : 9 personnes présentes de 5 clubs différents de la Meuse et du Nord de la Meurthe et Moselle.

Il n'a pas pu avoir lieu de séance dans la Meuse et dans la Moselle en raison du calendrier. Ils seront prioritaires pour la saison 2024-2025.

Thème abordé lors des sessions :

- La Loi 1901
- Le Registre Nationales des Associations
- La CNIL
- La Responsabilité des dirigeants
- L'assemblée générale
- La convocation à l'assemblée générale
- Le droit au compte bancaire
- La comptabilité associative
- Le nouveau plan comptable
- Quand faut-il nommer un commissaire aux comptes
- Valorisation du bénévolat
- Le règlement intérieur

POUR LA SAISON 2024-2025

Lors de cette saison, de nouvelles sessions se dérouleront dans chaque département.

Les personnes souhaitant y participer pourront choisir le lieu.

Le calendrier sera communiqué selon la disponibilité des membres de la commission.

De nouveaux thèmes seront traités :

- Le contrôle de l'honorabilité des éducateurs, des exploitants bénévoles, des juges et arbitres licenciés auprès des fédérations sportives ;
- Le traitement de la pollution des sols par le plomb avec des solutions n'engageant pas de frais pour les clubs.

COMMISSION HOMOLOGATION

Jean-Marc BLAISING, président

Membres :

Référent 54 : Pascal SINGLER
Référent 55 : Méline BELLAIRE
Référent 57 : Jean-Marc CODATO
Référent 88 : Jérôme MARIN

Référent suppléante : Monique LENDORMI

HISTORIQUE

La Commission d'homologation est chargée de vérifier les points de **sécurité** concernant les installations utilisées par les tireurs.

Elle doit également veiller à ce que certaines consignes soient affichées et à la vue des tireurs.

Par exemple : le plan de secours, l'attestation du contrat d'assurance en cours de validité, coffre ou armoire forte, etc ...

Il en est de même si le club a entrepris des travaux de modification et pouvant éventuellement modifier les conditions de sécurité.

BILAN

Afin que l'ensemble des présidents des clubs de Lorraine soient sensibilisés sur ce point, un questionnaire fort bien détaillé et complet leur a été adressé par la Ligue.

Après une deuxième relance pour ceux qui n'avaient pas reçu le premier envoi, 68 clubs ont répondu ce qui représente 74,5% des clubs de Lorraine. Parmi eux, 36 clubs ont souhaité le passage de la commission soit **40 %** de l'ensemble des clubs Lorrains.

Il convient de savoir que c'est le président du club, en accord avec son comité-directeur, qui sollicite la Ligue pour un passage de cette Commission.

Remarque importante

Lors de la réception par les clubs de leur homologation, une remarque importante est mentionnée sur le document reçu par ces mêmes clubs.

L'HOMOLOGATION N'EST VALABLE QUE POUR DES TIRS EFFECTUES DEPUIS LE PAS DE TIR.

Ce qui, de facto, INTERDIT TOUT TYPE DE TIR EN DÉPLACEMENT.

Le tir en déplacement étant réservé au Tir Sportif de Vitesse (TSV) avec ses règles bien spécifiques.

Préambule à une homologation

Une homologation dépend de la distance qui sera utilisée, des positions de tirs proposées (debout, assis, genou ou couché), cela peut impliquer la construction de pare-balles, de tunnel de tir, d'avancée de casquette, etc ...

La consigne impérative étant : **LE PROJECTILE DE TOUT COUP TIRÉ NE DOIT EN AUCUN CAS QUITTER L'ESPACE DE TIR DÉDIÉ, QUE CE SOIT EN HAUTEUR OU EN LATÉRAL (gauche et droite).**

De plus, il est important que les accès aux différents pas de tir soient contrôlés par des personnes habilitées.

Projet de la nouvelle réglementation

En application de l'art. 4 des statuts fédéraux en vigueur, les associations affiliées à la FFTir doivent posséder des installations sportives homologuées.

Cette homologation est valable pour une durée de 4 ans à compter de la date de délivrance du certificat. Elle est révisable à tout moment sur demande du président de Ligue ou sur décision fédérale.

Un stand de tir aux armes à feu à canons rayés, par sa conception et sa réalisation ne doit pas permettre à un projectile d'échapper à la structure, dans des conditions normales de tir. Si aucun obstacle ne fait office d'écran protecteur, une distance de sécurité minimum de 1500 m doit séparer le stand de tir de toute habitation ou de voies ouvertes à la circulation publique.

SITUATION ACTUELLE

Lors de notre assemblée générale de 2023 et en concordance avec les résultats du questionnaire, il restait 17 associations à visiter avant l'AG électorale de novembre.

Entre temps 5 clubs supplémentaires ont souhaité notre passage.

A ce jour, l'ensemble des sollicitations ont été satisfaites, certes les retours de la FFTir sont encore attendus pour certains mais il faut prendre en compte que bon nombre du personnel fédéral a été mobilisé sur le site Olympique de Châteauroux.

Note personnelle

La commission tient à remercier tous les présidents de clubs qui lors de nos visites ont été présents ou ont dépêché une délégation pour nous accueillir et ainsi assurer une qualité de suivi.

Enfin, j'adresse un remerciement particulier à Mme Pascale CASCHERA pour l'excellence de son travail en rapport avec la commission d'homologation qui grâce à la clarté et à la mise en forme des différents dossiers nous a permis de ne jamais avoir de rejet de la part de notre Fédération.

COMMISSION AIDES AUX CLUBS ET HAUT-NIVEAU

Jean-Marc CODATO, président

Membres :

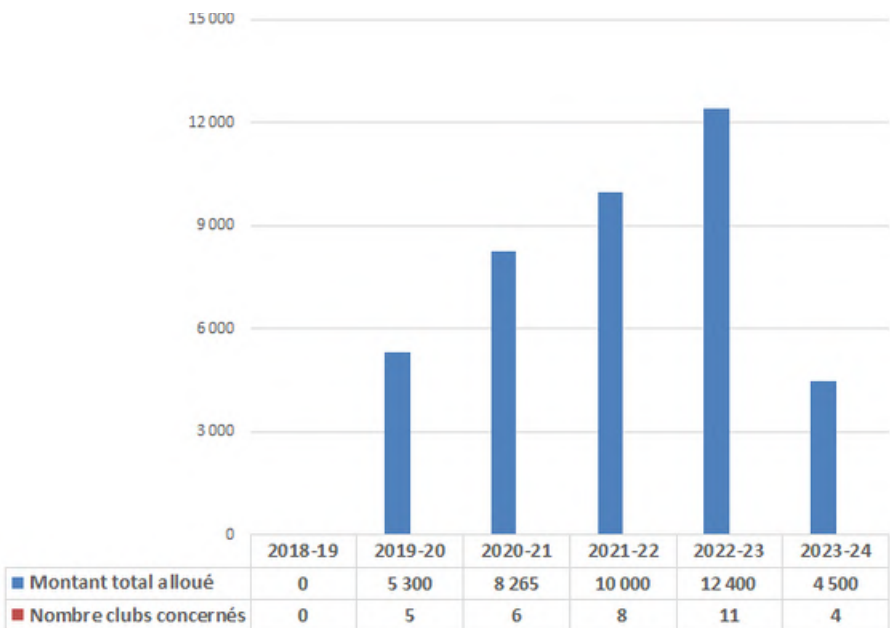
Gérard GODEFROID
Monique LENDORMI
Jérôme MARIN

La Commission s'est réunie trois fois en visioconférence durant la saison :

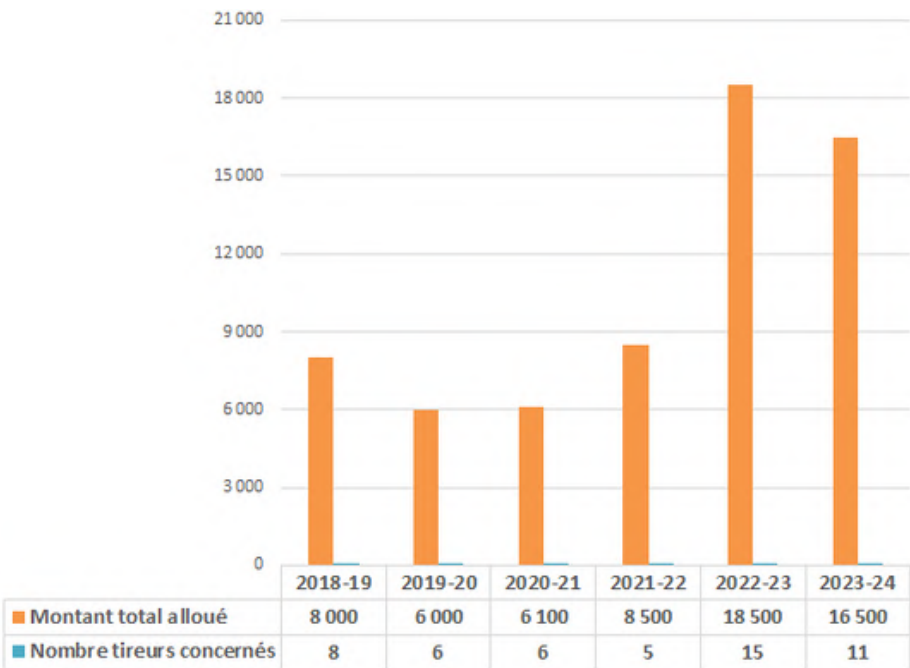
- jeudi 7 décembre 2023
- mardi 7 mai 2024
- mardi 23 juillet 2024

AIDES AUX CLUBS ET AUX TIREURS HN ET/OU PROMETTEURS

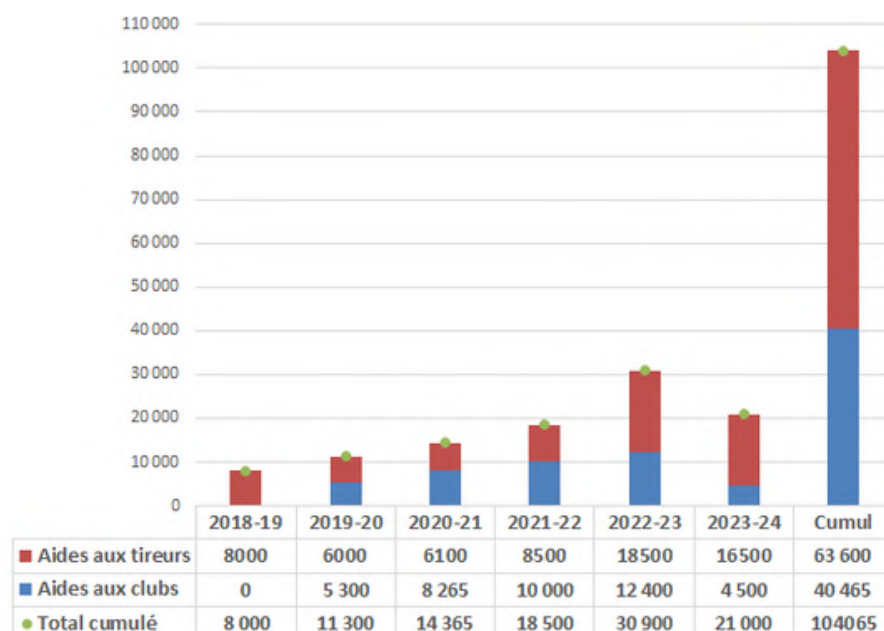
Sommes allouées depuis l'origine de l'aide aux clubs



Sommes allouées depuis l'origine de l'aide aux tireurs



Montants annuels et cumul depuis l'origine de l'aide



RAPPEL DES RÈGLES D'ATTRIBUTION

Il nous paraît important de répreciser certains points :

- Concernant l'aide aux clubs, celle-ci concerne principalement les améliorations de mise en conformité liées à l'homologation du club ou d'un pas de tir, ainsi que les améliorations liées à la sécurité.
- Concernant l'aide aux tireurs, l'aide concerne essentiellement les tireurs de haut niveau ainsi que des tireurs « prometteurs ».
- Concernant les aides en général, il faut absolument monter des dossiers de demande de subvention auprès des instances telles que la Mairie, le Conseil départemental, le FDVA et l'ANS, avant de nous solliciter car nos aides sont prévues pour apporter un soutien complémentaire mais en aucun cas se substituer aux instances citées précédemment.

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux objectifs précisés ci-dessus recevront un avis de refus systématique.

Calendrier d'envoi et de traitement des demandes d'aides

Arrivée des dossiers au plus tard le	Traitement par la commission au plus tard le	Passage en comité directeur courant du mois de
30 novembre 2024	31 décembre 2024	janvier 2025
28 février 2025	31 mars 2025	avril 2025
15 mai 2025	15 juin 2025	juin 2025

COMMISSION DES FINANCES

Monique LENDORMI, présidente

Membres :

Gérard DALLE-FRATTE

Jérôme MARIN

BILAN 2023-2024

La commission des finances s'est réunie une fois en présentiel pour la saison 2023/2024, le reste des discussions se faisant par mail ou lors de visioconférences

Avec la participation de Pascale, le règlement financier de la LLTIR est finalisé et devra être validé par le prochain comité directeur.

Souscription de comptes à terme :

- auprès du Crédit Agricole pour un montant de 150 000 € sur 24 mois (en décembre 2023)
 - 4 comptes à terme de 25 000 €
 - 1 compte à terme de 50 000 €
- auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 100 000 € sur 12 mois (en avril 2024)
 - 1 compte à terme de 100 000 €

La commission des finances a été sollicitée par le bureau, pour avis, concernant :

- L'élaboration du budget prévisionnel ;
- La révision et l'uniformisation des tarifs
 - des engagements aux régionaux ;
 - des locations de salles lors des formations et des entraînements du Club Lorraine ;
 - des repas (arbitres, formateurs, stagiaires,...).

Il reste à finaliser le sponsoring avec nos deux banques : le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, ainsi qu'avec l'hôtel ACE de Thionville.

Un rendez-vous a eu lieu entre le président de la Ligue et la direction de l'hôtel ACE le 23 octobre dernier.

RAPPORT FINANCIER 2024

**RAPPORT DE GESTION
COMPTE DE RÉSULTAT 2023-2024
BILAN 2023-2024
PROPOSITIONS D'AFFECTATION**

BUDGET 2024-2025

**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

DOSSIER FINANCIER

RAPPORT DE GESTION - EXPLOITATION

Conformément aux statuts de notre Ligue, il doit être rendu compte à l'Assemblée générale de la situation et de l'activité budgétaire de notre Ligue durant l'exercice 2023-2024 et les comptes annuels doivent être soumis à votre approbation.

Les comptes annuels, qui vous ont été transmis en début de séance, ont été établis dans le respect des principes comptables en vigueur.

ENGAGEMENTS REÇUS

La Ligue a reçu l'engagement de la Région Grand Est d'un soutien financier de 40 800 €. L'engagement a été formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle 2022-2025. Pour 2024 la subvention de fonctionnement octroyée à ce titre s'est élevée à 10 200 €.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de la qualité de l'offre sportive, la Région Grand Est a décidé d'apporter une aide régionale à l'acquisition de cibles électroniques. Pour 2024 la subvention octroyée à ce titre s'est élevée à 21 943 €.

La Ligue a reçu l'engagement de l'Agence Nationale du Sport d'un soutien financier pour la création d'emploi de 36 000 €. L'engagement a été formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle 2024-2026. Pour 2024 la subvention de fonctionnement octroyée à ce titre s'est élevée à 12 000 €.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Achat de 43 cibles SQ10 Sport Quantum. Coût de l'investissement 127 909 €.
Subvention de la Région Grand Est de 21 943 € et participation des clubs à hauteur de 975 € par cible, soit un total à la charge de la Ligue de 64 041 €.
Cette dépense a eu un impact négatif sur le résultat net.

PRÉSENTATION COMPTABLE DU RÉSULTAT

RÉSULTAT	Exercice 2023-2024	Exercice 2022-2023
Produits d'exploitation	494 841 €	420 812 €
Charges d'exploitation	527 627 €	457 690 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 32 786 €	- 36 878 €
Produits financiers	21 036 €	3 148 €
Charges financières	0 €	0 €
Résultat financier	21 036 €	3 148 €
RÉSULTAT COURANT	- 11 750 €	- 33 730 €
Produits exceptionnels	3 487 €	8 492 €
Charges exceptionnelles	3 288 €	1 555 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	199 €	6 937 €
Impôt sur les bénéfices	3 211 €	327 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 14 763 €	- 27 121 €
Bénévolat	35 587 €	43 590 €

Les produits d'exploitation ont naturellement progressé de 74 029 € du fait :

- de la hausse du nombre de licenciés et des tarifs des licences, soit une marge sur les licences qui augmente de 25 %,
- des subventions, qui enregistrent une augmentation de 8 048 €.

Les charges d'exploitation ont progressé 69 937 € du fait notamment :

- des charges de personnel qui augmentent de 43 062 €, suite au recrutement d'une ATR à temps complet,
- des frais liés :
 - à l'entretien de l'Eurostand + 7 352 €
 - de sous-traitance + 7 958 €
 - de location de matériel + 5 776 €

Les intérêts bancaires ont rapporté 21 036 €.

Les produits exceptionnels pour 3 487 € comprennent :

- la quote-part annuelle des subventions d'investissement : 2 487 €
- la vente de réceptacles à la FFTir : 1 000 €

Les charges exceptionnelles pour 3 288 € comprennent :

- l'aide exceptionnelle aux comités départementaux : 3 000 €
- la dotation aux amortissements exceptionnels : 288 €

Impôt sur les bénéfices : 3 211 €

Globalement pour l'exercice 2023-2024, nous dégageons un déficit de 14 763 €.

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'affecter ce déficit en « réserves diverses ».

Le bénévolat a été valorisé à 35 587 € contre 43 590 € en 2022-2023.

RAPPORT DE GESTION - ACTIF / PASSIF

EXPOSÉ SUR LE BILAN

ACTIF

ACTIF	Net 2023-2024	Net 2022-2023
Immobilisations incorporelles	18 901 €	23 725 €
Immobilisations corporelles	335 207 €	306 756 €
Immobilisations financières	54 264 €	52 650 €
Sous total I	408 371 €	383 130 €
Stock et en-cours	10 599 €	11 683 €
Avances et acomptes versés	0 €	0 €
Créances	30 215 €	53 421 €
Disponibilités	811 754 €	805 937 €
Charges constatées d'avance	3 833 €	4 100 €
Sous total II	856 401 €	875 141 €
TOTAL ACTIF	1 264 772 €	1 258 271 €

Les immobilisations nettes s'élèvent à 408 371 €.

Les stocks s'élèvent à 10 599 €.

Les créances : il s'agit d'une part d'une subvention allouée mais non encore encaissée pour 10 200 € et d'autre part d'un retard de versement de la contribution fédérale de 20 000 € pour le championnat de France Silhouettes Métalliques, qui a été régularisé depuis.

Les disponibilités au 31/08/2024 s'élèvent à 811 754 €.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 833 €.

PASSIF

PASSIF	Net 2023-2024	Net 2022-2023
Fonds propres	1 177 848 €	1 204 969 €
Résultat en instance d'affectation	- 14 763 €	- 27 121 €
Subventions d'investissement	38 855 €	41 342 €
Sous total I	1 201 940 €	1 219 190 €
Sous total II Provisions	15 840 €	18 657 €
Sous total III Dettes d'exploitation	30 992 €	20 424 €
Produits constatés d'avance	12 000 €	0 €
TOTAL PASSIF	1 258 271 €	1 258 271 €

Nos fonds propres, hors subventions d'investissement, sont de 1 177 848 € à comparer à 1 204 969 € au 31/08/2023. Ces fonds sont composés de réserves diverses. Même si les fonds propres sont impactés à la baisse par la perte du dernier exercice, ils restent à ce jour importants. Vous retrouverez le détail de la variation des fonds propres dans l'annexe page 14.

Le déficit financier net s'élève, au 31/08/2024, à 14 763 € pour 27 121 € à fin d'exercice précédent.

Les subventions d'investissement nettes s'élèvent à 38 855 € contre 41 342 € au 31/08/2023.

Les provisions, à hauteur de 15 840 € portent sur les indemnités de fin de carrière.

Les dettes d'exploitation sont en augmentation passant de 20 424 € au 31/08/2023 à 34 992 €. Ceci s'explique par plusieurs mouvements : dettes fournisseurs : 5 225 €, dettes fiscales et sociales : 19 800 €, autres dettes : 9 967 €.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 12 000 €.

Les comptes de bilan sont donc arrêtés au 31/08/2024 à **1 264 772 €**.

PROPOSITION D'AFFECTATION

PROPOSITION D'AFFECTATION

Les comptes 2023-2024 (bilan, compte de résultat et annexes) vous seront soumis pour approbation après que vous aurez entendu le rapport de la commission de contrôle et les rapports du cabinet LOREX, Commissaire aux Comptes de notre Ligue.

L'assemblée générale devra ensuite se prononcer sur la proposition d'affectation en « réserves diverses »

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter en totalité la perte de l'exercice de 14 763 € en « réserves diverses ».

A l'issue de cette affectation, les réserves diverses s'élèveront à 1 163 085 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

2024-2025

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2023/2024 et le budget prévisionnel d'investissement 2023/2024 vous seront soumis pour approbation.

D'un point de vue comptable, les budgets se présentent en deux parties.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget de fonctionnement = la gestion courante de la Ligue.

Le budget d'investissement = le programme d'investissements nouveaux ou en cours, financés par les ressources propres.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2024-2025

Le budget 2024-2025 est présenté à l'équilibre avec des produits et charges établis à 588 300 €.

Il est établi en tenant compte d'une progression des licenciés de + 6 % et des évolutions tarifaires.

Ce budget est basé sur un maintien du niveau de services, aussi bien dans l'accompagnement des clubs que dans le soutien des tireurs de haut niveau.

Le travail d'analyse des dépenses a été réalisé en collaboration avec les commissions régionales. Il a également été tenu compte des décisions de gestion prises et des orientations transmises par le comité directeur.

PRODUITS

	Budget 2024-2025	Réel 2023-2024	Budget 2023-2024
Ventes - Prestations de services	3 000 €	3 158 €	3 000 €
Subventions institutionnelles	51 100 €	52 153 €	60 500 €
Mécénats	5 000 €		
Ressources statutaires	504 200 €	439 539 €	428 200 €
Produits financiers	20 300 €	21 036 €	13 000 €
Produits exceptionnels	4 700 €	3 487 €	3 500 €
TOTAL Produits	588 300 €	519 363 €	508 200 €

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Subventions institutionnelles : représentent 8,7 % du budget.

Tablant sur des subventions ANS et Région Grand Est reconduites.

Partenariats financiers escomptés : 5 000 €.

Ressources statutaires : + 14,7 %.

CHARGES

	Budget 2024-2025	Réel 2023-2024	Budget 2023-2024
Achats et charges externe	204 620 €	117 425 €	104 040 €
Impôts et taxes	5 500 €	4 782 €	3 800 €
Charges de personnel	131 287 €	148 746 €	144 000 €
Dotations d'exploitation	55 500 €	44 029 €	40 500 €
Aides financières	110 500 €	106 984 €	125 990 €
Charges statutaires	122 000 €	105 662 €	99 600 €
Charges exceptionnelles	0 €	3 288 €	2 000 €
Impôts sur les bénéfices	3 000 €	3 211 €	400 €
TOTAL Charges	632 417 €	534 127 €	520 330 €
Reprise sur réserves	- 44 117 €	- 14 763 €	- 12 130 €

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Achats et charges externes : + 74,3 %.

Parmi les charges, 70 000 € concernent l'Eurostand et 20 000 € les relations publiques.

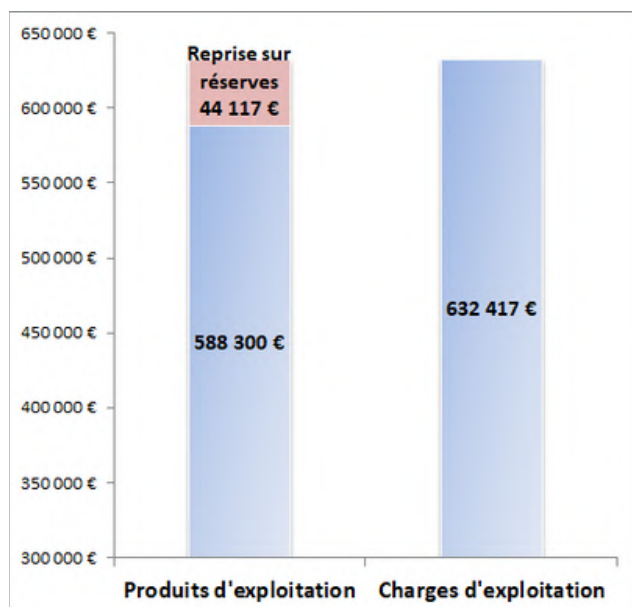
Charges de personnel : - 11,7 % tient compte du départ d'un salarié et l'éventuel recrutement à compter de janvier 2025.

Charges statutaires + 15,5 %.

Pour équilibrer le budget nous prévoyons un résultat déficitaire assumé de 44 117 € sachant que les réserves de la Ligue permettent de l'absorber.

EN CONCLUSION

En tenant compte de tous ces éléments, nous avons établi un budget prévisionnel qui ambitionne des recettes (produits d'exploitation) à hauteur de 588 300 € pour des dépenses (charges d'exploitation) à hauteur de 632 417 € soit un prévisionnel de résultat net de - 44 117 €.



BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2024-2025

	Budget 2024-2025	Budget 2024-2025
Aménagement siège social	5 600 €	
Cibleries 25 M	31 000 €	
Tables rimfire	18 300 €	
TOTAL budget prévisionnel d'investisseent	54 900 €	
FONDS PROPRES		54 900 €

Jérôme MARIN
Trésorier

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024 LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

EXERCICE 2023/2024

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à la vérification des comptes de la LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE, pour l'exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Tous les documents comptables nécessaires à notre examen ont été mis à notre disposition. Nous avons ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

	Montants
Total bilan	1 264 772 €
Recettes d'exploitation	494 841 €
Résultat net comptable (déficit)	- 14 763 €

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2023-2024 tels qu'ils vous ont été présentés.

Fait à Clouange, le 12 novembre 2024

LA COMMISSION DE CONTRÔLE



P. JAMMART



D. MASSEROLI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ligue Régionale de Tir
de LORRAINE

Exercice clos le
31 août 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE REGIONALE DE TIR DE LORRAINE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ligue Régionale de Tir
de LORRAINE

Exercice clos le
31 août 2024

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Ligue Régionale de Tir
de LORRAINE

Exercice clos le
31 août 2024

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montigny-lès-Metz, le 04 novembre 2024

La société de Commissariat aux Comptes
SA lorex :

Sébastien BURGEVIN
Directeur Général Délégué



Ligue Régionale de Tir
de LORRAINE

Exercice clos le
31 août 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montigny-lès-Metz, le 04 novembre 2024

La société de Commissariat aux Comptes
lorex SA :

Sébastien BURGEVIN
Directeur Général Délégué



DOSSIER FINANCIER

2023-2024

BILAN ACTIF
BILAN PASSIF
COMPTE DE RÉSULTAT

COMPARATIF COMPTE DE RÉSULTAT/BUDGET 2023-2024
AVEC COMPTE DE RÉSULTAT 2022-2023
PRÉSENTATION ANALYTIQUE

ANNEXE

BUDGET 2024-2025
BUDGET DE FONCTIONNEMENT
BUDGET D'INVESTISSEMENT

BILAN ACTIF AU 31/08/2024

ACTIF		Exercice (selon ANC 2018-06)			Exercice précédent (selon ANC 2018-06)
		Montant Brut	Amort. ou Prov. (à déduire)	Montant net	au : 31/08/2023
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISAT. INCORPORELLES	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Concessions, licences et droits similaires	28 120	9 219	18 901
		Immobilisations incorporelles en cours		0	0
		Avances et acomptes			
		Total	28 120	9 219	18 901
	IMMOBILISAT. CORPORELLES	Terrains	38 991	0	38 991
		Constructions	393 393	227 483	165 910
		Installations générales	6 465	5 757	708
		Autres immobilisations corporelles	791 610	662 012	129 598
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Immobilisations grevées de droits			
		Total	1 230 459	895 252	335 207
	IMMOBILISAT. FINANCIERES	Participations et créances rattachées	173 882	173 882	0
		Autres titres immobilisés	54 144	0	54 144
		Prêts			
		Autres immobilisations financières	120		120
		Total	228 146	173 882	54 264
Total de l'actif immobilisé		1 486 725	1 078 354	408 371	383 130
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Stocks et en-cours	10 599	0	10 599
		Total	10 599	0	10 599
	AVANCES	Avances et acomptes versés	0	0	0
		Total	0	0	0
	CREANCES	Créances clients et comptes rattachés	20 015		20 015
		Autres créances	10 200		10 200
		Total	30 215	0	30 215
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement			0
		Disponibilités	811 754		811 754
		Total	811 754	0	811 754
Charges constatées d'avance		3 833		3 833	
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		856 401	0	856 401	875 141
TOTAL DE L'ACTIF		2 343 126	1 078 354	1 264 772	1 258 271

BILAN PASSIF AU 31/08/2024

PASSIF		Exercice (selon ANC 2018-06)	Exercice précédent (selon ANC 2018-06) au : 31/08/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		180 000
	Réserves pour investissements		
	Autres réserves		
	Réserves diverses	1 177 848	1 024 969
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-14 763	-27 121
	Subventions d'investissement	38 855	41 342
	Provisions réglementées		
Total		1 201 940	1 219 190
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	15 840	18 657
Total		15 840	18 657
DETTES	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0
	Emprunts et dettes financières divers		
	Total	0	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes		
	Total	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 225	
	Dettes fiscales et sociales	19 800	14 875
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 675	1 675
	Autres dettes	8 292	3 874
Total		34 992	20 424
Produits constatés d'avance		12 000	0
Total des dettes et des produits constatés d'avance		46 992	20 424
TOTAL DU PASSIF		1 264 772	1 258 271

COMPTE DE RESULTAT Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024		Exercice (selon ANC 2018-06)	Exercice précédent (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	98	20
	Ventes de biens et services	3 060	3 060
	- Biens		
	- Services		
	Sous total	3 158	3 080
	Subventions d'exploitation	52 143	44 095
	Cotisations	208 201	167 063
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 817	4 367
CHARGES D'EXPLOITATION	Contributions financières reçues (part fédérale)	182 628	164 827
	Autres produits	45 894	37 380
	Total produits d'exploitation	494 841	420 812
	Marchandises		
	- Achats		
	- Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	117 425	90 817
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 782	1 615
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements	111 391	78 420
	Charges sociales	37 355	27 264
	- sur immo - amortissements	44 029	41 619
	- provisions		
	- sur actif circulant		
	- pour risques et charges		
	Aides financières (clubs, haut niveau)	106 984	122 882
	Autres charges	105 661	95 073
CHARGES D'EXPLOITATION	Total charges d'exploitation	527 627	457 690
	RESULTAT D'EXPLOITATION (A)	-32 786	-36 878
OPERAT. A POURSUIVRE COMMUN	Excédents attribués ou déficits transférés (B)		
	Déficits supportés ou excédents transférés (C)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Autres intérêts et produits financiers	21 036	3 148
	Reprises sur provisions, transfert de charges		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	Total produits financiers	21 036	3 148
	Dotations financières aux amortissements et provisions	0	0
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	0	0
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total charges financières	0	0
CHARGES FINANCIERES	RESULTAT FINANCIER (D)	21 036	3 148
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (± A + B - C ± D) (E)	-11 750	-33 730
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000	4 605
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 487	3 887
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total produits exceptionnels	3 487	8 492
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000	1 555
	Charges exceptionnelles sur opération en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	288	
	Total charges exceptionnelles	3 288	1 555
CHARGES EXCEPTIONNELLES	RESULTAT EXCEPTIONNEL (F)	199	6 937
	Impôts sur les sociétés agissant sans but lucratif (G)	3 211	327
CHARGES EXCEPTIONNELLES	EXCEDENTS OU DEFICITS (± E ± F-G)	-14 763	-27 121
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	35 587	43 590
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Total	35 587	43 590
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	35 587	43 590
	Total	35 587	43 590

Comparaison compte de résultat et budget 2023/2024 avec le compte de résultat 2022/2023
Présentation analytique

6 - CHARGES D'EXPLOITATION	Réel 2023/2024	Prévisionnel 2023/2024	Réel 2022/2023
Autres achats et charges externes			
606000 Achats non stockés EPI	590,28 €		
606110 Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 892,15 €	2 800,00 €	2 287,34 €
606300 Fournitures entretien & petit équipement	309,71 €	400,00 €	787,90 €
606310 Petits matériels & informatiques	3 488,16 €	600,00 €	599,73 €
606400 Fournitures administratives	941,87 €	700,00 €	718,31 €
606800 Autres - poubelles tri-sélectif	6 797,06 €	6 300,00 €	5 090,24 €
611000 Sous-traitance générale	8 482,20 €	6 720,00 €	524,00 €
613500 Location machine à affranchir	439,57 €	440,00 €	439,57 €
613510 Hébergement site & boîtes-mails	713,40 €	900,00 €	455,10 €
613520 Location logiciels	1 984,63 €	1 200,00 €	1 157,36 €
613530 Location matériels	12 680,03 €	11 150,00 €	6 904,62 €
613540 Location coffre fort numérique	89,40 €		
613550 Location matériel télésurveillance	759,68 €	760,00 €	711,60 €
615000 Entretien et réparations cibles	3 685,70 €	2 000,00 €	1 705,36 €
615200 Entretien sur biens immobiliers siège social	4 673,38 €	4 500,00 €	5 914,33 €
615210 Entretien sur biens immobiliers Eurostand	20 557,67 €	8 640,00 €	13 205,50 €
615600 Contrat de maintenance	3 052,47 €	3 620,00 €	4 306,47 €
615610 Abonnement antivirus			215,76 €
616000 Primes d'assurances	922,69 €	900,00 €	871,04 €
621000 Personnel extérieur - nettoyage des locaux	2 663,46 €	2 800,00 €	2 617,80 €
622600 Honoraires	4 506,00 €	5 000,00 €	6 936,00 €
622700 Frais d'actes et contentieux			261,72 €
623000 Publicité, publications, relations publiques	630,74 €	8 000,00 €	2 087,97 €
623800 Divers (pourboires, gratification stagiaire, ...)	79,95 €	500,00 €	20,00 €
625200 Frais de réunions & assemblées générales	9 031,26 €	6 000,00 €	8 549,84 €
625600 Frais de missions & déplacements	8 064,92 €	10 000,00 €	9 326,54 €
625610 Frais homologation des stands	2 442,62 €	2 500,00 €	467,26 €
625620 Frais de missions du personnel	9 767,14 €	10 000,00 €	7 347,28 €
625700 Repas bénévoles		1 000,00 €	1 140,00 €
626300 Affranchissements	886,83 €	1 000,00 €	825,17 €
626500 Téléphone/internet/fibre	3 903,27 €	3 610,00 €	3 295,28 €
627000 Services bancaires	715,01 €	600,00 €	621,12 €
628100 Cotisation CROS	774,10 €	700,00 €	707,20 €
628110 Cotisation COSMOS	180,00 €	100,00 €	100,00 €
628200 Frais de formation	720,00 €	600,00 €	620,00 €
	117 425,35 €	104 040,00 €	90 817,41 €
Impôts, taxes et versements assimilés			
631300 Participation formation continue	2 097,00 €	1 800,00 €	1 456,25 €
635130 Taxe foncière & taxes annexes	2 684,66 €	2 000,00 €	159,00 €
	4 781,66 €	3 800,00 €	1 615,25 €
Salaires et traitements			
641100 Salaires, appointements	109 017,27 €	107 000,00 €	78 261,75 €
641200 Congés payés	-1 569,00 €	250,00 €	158,00 €
641300 Primes et gratifications	2 000,00 €	2 000,00 €	
641400 Indemnité compensatrice de congés payés	1 943,13 €		
	111 391,40 €	109 250,00 €	78 419,75 €
Charges sociales			
645100 Cotisations URSSAF	28 250,05 €	25 000,00 €	20 994,35 €
645200 Cotisations aux mutuelles	948,96 €	950,00 €	597,36 €
645300 Cotisations caisses de retraite	6 467,93 €	6 430,00 €	4 749,07 €
645500 Cotisations prévoyance	445,66 €	390,00 €	281,41 €
645820 Charges sociales sur congés à payer	-630,00 €	230,00 €	140,00 €
647400 Versement aux autres œuvres sociales	450,00 €	450,00 €	306,10 €
647500 Médecine du travail	421,96 €	300,00 €	195,91 €
648000 Autres charges de personnel	1 000,00 €	1 000,00 €	
	37 354,56 €	34 750,00 €	27 264,20 €
Dotations d'exploitation			
681101 Dotation aux amortissements	44 029,35 €	40 000,00 €	41 618,68 €
681500 Dotation aux provisions indemnités fin de carrière		500,00 €	
	44 029,35 €	40 500,00 €	41 618,68 €
Aides financières			
657100 Aides financières octroyées aux tireurs HN	16 500,00 €	25 000,00 €	18 500,00 €
657200 Aides financières octroyées aux clubs	4 500,00 €	15 000,00 €	12 400,00 €
657201 Aides aux clubs cibles Sport Quantum	67 467,00 €	67 470,00 €	72 174,00 €
657202 Aides aux clubs tablettes Sport Quantum	18 516,66 €	18 520,00 €	19 808,43 €
	106 983,66 €	125 990,00 €	122 882,43 €
Autres charges			
658000 Charges diverses de gestion courante	1,24 €		2,79 €
658010 Arbitrages	17 719,60 €	15 000,00 €	12 558,14 €
658012 Tenues arbitres		500,00 €	3 463,46 €
658020 Gestion sportive	652,80 €	2 500,00 €	1 455,10 €
658030 Médailles & coupes	4 559,29 €	4 300,00 €	4 327,87 €
658040 Cibles	1 909,03 €	1 500,00 €	3 639,57 €
658050 Location postes de tir	8 008,00 €	8 600,00 €	8 590,80 €
658070 Missions & déplacements compétitions	801,20 €	1 300,00 €	1 230,30 €
658080 Écoles de Tir	9 917,59 €	9 500,00 €	9 301,39 €
658090 Critérium des écoles de tir	6 904,92 €	4 800,00 €	4 788,52 €
658110 Formation encadrants	8 877,40 €	10 000,00 €	9 425,62 €
658111 Formation arbitres	10 787,50 €	5 000,00 €	5 518,10 €
658112 Formation Equipe Technique Régionale (ETR)		1 000,00 €	1 504,95 €
658120 Triangulaire jeunes	6 510,67 €	6 500,00 €	6 843,90 €
658130 Triangulaire armes anciennes	3 295,08 €	3 000,00 €	3 012,23 €
658140 Actions féminisation	3 140,00 €	5 000,00 €	
658145 UNSS - FFSU	455,92 €	1 000,00 €	767,79 €
658170 Club Lorraine	14 638,91 €	12 000,00 €	11 144,53 €
658171 Tenues Club Lorraine & ETR	4 242,60 €	5 200,00 €	
658175 Match détection 10 M	2 523,71 €	2 000,00 €	1 927,72 €
658180 Match Interligues Jeunes			4 704,08 €
658190 Evaluations nationales	716,21 €	900,00 €	865,60 €
	105 661,67 €	99 600,00 €	95 072,46 €
Charges exceptionnelles			
671000 Charges exceptionnelles			1 555,14 €
671100 Aide exceptionnelle aux comités départementaux	3 000,00 €	2 000,00 €	
687100 Dotations aux amortissements exceptionnels	288,48 €		
	3 288,48 €	2 000,00 €	1 555,14 €

6 - CHARGES D'EXPLOITATION	Réel 2023/2024	Prévisionnel 2023/2024	Réel 2022/2023
Impôts sur les bénéfices			
695000 Impôts s/stés agissant sans but lucratif	3 211,00 €	400,00 €	327,00 €
	3 211,00 €	400,00 €	327,00 €
TOTAL	534 127,13 €	520 330,00 €	459 572,32 €
BENEFICE OU PERTE	-14 763,26 €	-12 130,00 €	-27 120,76 €
TOTAL GÉNÉRAL	519 363,87 €	508 200,00 €	432 451,56 €

7 - PRODUITS D'EXPLOITATION	Réel 2023/2024	Prévisionnel 2023/2024	Réel 2022/2023
Ventes de biens et services			
706020 Location cibles électroniques	3 060,00 €	3 000,00 €	3 060,00 €
	3 060,00 €	3 000,00 €	3 060,00 €
Ventes de marchandises			
707000 Ventes boutique	64,00 €		20,00 €
707100 Ventes cibles	33,89 €		
	97,89 €	0,00 €	20,00 €
Subventions d'exploitation			
740100 ANS - fonctionnement	8 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €
740101 ANS -Emploi	12 000,00 €	12 000,00 €	
740200 Région Grand Est - fonctionnement	10 200,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €
740201 Région Grand Est - manifestations		5 000,00 €	
740202 Région Grand Est - équipement	21 943,00 €	23 300,00 €	24 895,00 €
	52 143,00 €	60 500,00 €	44 095,00 €
Cotisations			
756000 Produits des cotisations clubs	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
756010 Produits des licences	204 600,80 €	197 000,00 €	163 463,00 €
	208 200,80 €	200 600,00 €	167 063,00 €
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
781500 Reprise sur provisions	2 817,25 €		2 236,00 €
791000 Indemnités journalières SS			1 158,36 €
791010 Versement AFDAS (formation)			972,40 €
	2 817,25 €	0,00 €	4 366,76 €
Produits de gestion courante			
755100 Contributions financières (part fédérale)	182 628,40 €	176 000,00 €	164 827,40 €
	182 628,40 €	176 000,00 €	164 827,40 €
Autres produits			
755000 Quote-part de résultat sur CDF	4 186,18 €	10 000,00 €	
758000 Produits divers	15,13 €		7,20 €
758010 Droits d'inscription aux compétitions	32 738,50 €	31 000,00 €	30 192,50 €
758020 Critérium des Écoles de Tir	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
758030 Formation encadrants	7 554,00 €	4 600,00 €	4 580,00 €
758050 Exposants championnats de France	400,00 €	5 000,00 €	1 600,00 €
	45 893,81 €	51 600,00 €	37 379,70 €
Produits financiers			
761000 Produits financiers	4 370,00 €	10 000,00 €	
762000 Produits des autres immobilisations financières	1 614,73 €	1 000,00 €	1 025,58 €
768100 Intérêts bancaires	15 051,34 €	2 000,00 €	2 122,03 €
	21 036,07 €	13 000,00 €	3 147,61 €
Produits exceptionnels			
771000 Produits exceptionnels	1 000,00 €		4 605,44 €
777000 Quote-part subv investissement virée au CR	2 486,65 €	2 500,00 €	2 486,65 €
778000 Autres produits exceptionnels		1 000,00 €	1 400,00 €
	3 486,65 €	3 500,00 €	8 492,09 €
TOTAL GÉNÉRAL	519 363,87 €	508 200,00 €	432 451,56 €

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

- SOMMAIRE -

	page
- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION -	
• Présentation de l'entité	8
• Préambule	8
- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -	9
- AUTRES INFORMATIONS -	9
- REGLES ET METHODES COMPTABLES-	
• Principes et conventions générales	10
- CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION -	
• Changement de méthode d'évaluation	10
• Changement de méthode de présentation	10
- ENGAGEMENTS REÇUS	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -	
• Etat de l'actif immobilisé (brut)	11
• Amortissements de l'actif immobilisé	11
• Etat des immobilisations financières	12
• Dotations aux provisions pour dépréciation	12
• Stocks	12
• Avances et acomptes versés sur commandes	13
• Etat des créances	13
• Disponibilités	13
• Charges constatées d'avance	14
• Fonds dédiés	14
• Tableau de variation des fonds propres	14
• Dotations aux provisions pour risques et charges	15
• Etat des dettes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -	
PRODUIT D'EXPLOITATION	
• Vente de biens et de services	16
• Subventions	16
• Cotisations	16
• Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16
• Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	16
• Contributions financières reçues	16
• Autres produits	16
CHARGES D'EXPLOITATION	
• Autres achats et charges externes	17
• Impôts, taxes et versements assimilés	17
• Salaires et traitements, charges sociales	17
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17
• Aides financières	17
• Autres charges	17
• Résultat Financier	17
• Résultat Exceptionnel	17

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

	page
- AUTRES INFORMATIONS -	
• Contributions volontaires en nature du compte de résultat	18
• Honoraires du commissaire aux comptes	18
• Effectif moyen	18
• Nombre de clubs par département	19
• Synthèse des licences 2023/2024	19
• Evolution du nombre de licences	19

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

- PRESENTATION DE L'ENTITE -

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

A l'initiative de la Fédération Française de Tir et en vertu de l'article 5 des statuts de ladite Fédération, il est créé la Ligue Régionale de Tir de Lorraine qui a pour objet l'organisation et le développement de la pratique du Tir sportif, de loisir et de compétition, dans les disciplines gérées par la Fédération Française de Tir.

Sa durée est celle de la Fédération.

Elle a son siège social à CLOUANGE (57185), Parc d'Activités, ZAC Belle Fontaine.

La Ligue se compose des Sociétés de Tir dont l'objet est la pratique du tir sportif, de loisir et de compétition et dont le siège est situé dans le ressort territorial du service extérieur du Ministère chargé des sports dont dépend la Ligue.

Les moyens d'action de la Ligue sont :

- l'organisation de compétitions, championnats régionaux, cours, stages de formation, conférences et manifestations diverses,
- la publication de bulletins et de tous documents ou d'instructions d'intérêt technique,
- l'attribution de prix, diplômes, brevets de tir et récompenses de toutes sortes.

La Ligue anime et coordonne les activités des Comités Départementaux de son ressort et des Sociétés de Tir affiliées à la Fédération Française de Tir. Elle encourage leurs efforts. Elle est le correspondant privilégié de la Fédération Française de Tir auprès des organes administratifs et sportifs régionaux.

La Ligue ne peut en aucun cas s'écarter de la ligne d'action tracée par la Fédération Française de Tir.

La Ligue est administrée par un Comité Directeur de 17 membres maximum, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe de la Ligue.

Les ressources annuelles de la Ligue comprennent :

- 1) les cotisations et souscriptions de ses membres,
- 2) le produit des licences et des manifestations,
- 3) les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- 4) le produit des libéralités,
- 5) les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente,
- 6) le produit des rétributions perçues pour services rendus,
- 7) le revenu de ses biens.

- PREAMBULE -

L'exercice clôturé au 31/08/2024 présente un montant total du bilan de 1 264 772 € et dégage un déficit de 14 763 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 519 364 € et un total charges de 534 127 €, dégageant un résultat déficitaire de 14 763 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -

Achat de 43 cibles SQ10 Sport Quantum. Coût de l'investissement 127 909 €.

Subvention de la Région Grand Est de 21 943 € et participation des clubs à hauteur de 975 € par cible, soit un total à la charge de la Ligue de 64 041 €.

Cette dépense a eu un impact négatif sur le résultat net.

- AUTRES INFORMATIONS -

Selon la convention du 13 février 1997 et son avenant du 1er janvier 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs met à disposition de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine, à titre gratuit, et pour une durée de 50 ans, l'ensemble des locaux et équipements, situés à Zone d'aménagement concerté Quartier Douane - 57330 VOLMERANGE LES MINES, en échange de sa gestion.

La Ligue Régionale de Tir de Lorraine a délégué la gestion des locaux et des équipements à la Société de Tir de l'Eurostand Lorraine (STEL).

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION -

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ENGAGEMENTS REÇUS

La Ligue a reçu l'engagement de la Région Grand Est d'un soutien financier de 40 800 €. L'engagement a été formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle 2022-2025. Pour 2024 la subvention de fonctionnement octroyée à ce titre s'est élevée à 10 200 €.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de la qualité de l'offre sportive, la Région Grand Est a décidé d'apporter une aide régionale à l'acquisition de cibles électroniques. Pour 2024 la subvention octroyée à ce titre s'est élevée à 21 943 €.

La Ligue a reçu l'engagement de l'Agence Nationale du Sport d'un soutien financier pour la création d'emploi de 36 000 €. L'engagement a été formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle 2024-2026. Pour 2024 la subvention de fonctionnement octroyée à ce titre s'est élevée à 12 000 €.

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Types d'immobilisations	Brut au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Licence IV	4 000			4 000
- Site internet	24 120			24 120
Total I	28 120		0	28 120
Immobilisations corporelles				
- Terrains	38 991			38 991
- Constructions	393 393			393 393
- Installations générales	6 465			6 465
Autres immobilisations corporelles				
- Cibleries électroniques	397 272			397 272
- Cibleries électroniques pour codép	147 513			147 513
- Cibleries Sport Quantum		22 000		22 000
- Agencement aire plateaux	91 561			91 561
- Matériel informatique	3 258	16 402		19 660
- Téléphonie-TV	10 344	887		11 231
- Matériel de bureau	20 817			20 817
- Mobilier de bureau	19 721	4 937		24 658
- Matériel sportif	11 468	7 779		19 247
- Armes à air comprimé	17 112	12 920	5 327	24 705
- Matériel de promotion	9 926	3 020		12 946
Total II	1 167 841	67 945	5 327	1 230 459
Total Général	1 195 961	67 945	5 327	1 258 579

Etat des amortissements

Amortissements et dépréciations	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Site internet	4 395	4 824		9 219
Total I	4 395	4 824		9 219
Immobilisations corporelles				
- Constructions	215 411	12 072		227 483
- Installations générales	4 947	810		5 757
Total II	220 358	12 882		233 240
Autres immobilisations corporelles				
- Cibleries électroniques	397 272			397 272
- Cibleries électroniques pour codép	147 513			147 513
- Cibleries Sport Quantum		3 324		3 324
- Agencement aire plateaux	45 324	2 779		48 103
- Matériel informatique	2 398	2 125		4 523
- Téléphonie-TV	6 293	1 589		7 882
- Matériel de bureau	5 060	3 321		8 381
- Mobilier de bureau	15 166	1 488		16 654
- Matériel sportif	10 378	1 220		11 598
- Armes à air comprimé	7 627	8 612	5 038	11 201
- Matériel de promotion	3 695	1 865		5 560
Total III	640 727	26 323	5 038	662 012
Total Général	865 480	44 029	5 038	904 471

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les principales durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Terrains :	non amortis
- Constructions :	de 7 à 25 ans
- Installations générales :	de 1 à 5 ans
- Matériel/Mobilier de bureau :	de 1 à 5 ans
- Matériel et Informatique :	de 3 à 5 ans
- Équipement sportif :	de 3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Etat des immobilisations financières

Types d'immobilisations	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Parts sociales Crédit Mutuel	52 530	1 614		54 144
Participations Eurostand	173 882			173 882
Dépôts et cautions versés	120			120
Total	226 532	1 614	0	228 146

Provisions pour dépréciation	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul fin d'exercice
Participations Eurostand	173 882			173 882
Total	173 882	0	0	173 882

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 août est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres comprend : des parts sociales B.

Les parts sociales B ont généré une plus-value de 1 614 €. Les intérêts sont soumis à un impôt de 15 %.

Remarque : les participations dans l'EUROSTAND sont dépréciées à 100 %.

Stocks

Type de stock	Valeur brute Au 31/08/2024
Médailles	4 890
Munitions Club Lorraine	5 709
Total	10 599

Ils sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances	Au 31/08/2024	Au 31/08/2023
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0
Total	0	0

Etat des créances

Créances	Au 31/08/2024	Au 31/08/2023
Créances clients et comptes rattachés	20 015	
Etat et autres - subventions à recevoir	10 200	44 095
Débiteurs divers		9 326
Total	30 215	53 421

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Rubrique	Au 31/08/2024		Au 31/08/2023
	Montant	Produit financier réalisé	
Comptes bancaires	18 010		6 615
Livrets et compte épargne	539 374	15 051	799 322
Comptes à terme	250 000		0
Intérêts courus à recevoir	4 370		
Total	811 754	15 051	805 937

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation	Montant
Location du matériel	1 008
Maintenance du matériel	1 896
Abonnement	68
Assurance Multirisque Pro	358
Hébergement site internet	503
Total	3 833

L'ensemble des charges constatées d'avance sont relatifs à des charges d'exploitation.

Fonds dédiés

Néant

Tableau de variation des fonds propres

	Situation 01/09/2023	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Situation 31/08/2024
Réserves pour projet de l'entité	180 000			180 000	0
Réserves diverses	1 024 969	- 27 121	180 000		1 177 848
Excédent ou déficit de l'exercice	- 27 121	27 121		14 763	- 14 763
Subventions d'investissement	41 342			2 486	38 855
Total	1 219 190	0	180 000	197 249	1 201 940

Réserves pour projet de l'entité

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant approuvé les comptes de l'exercice 2022/2023, la réserve constituée pour projet de l'entité portant sur la construction du siège social a été affecté au compte « Réserves diverses », soit 180 000 €.

Réserves diverses

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant approuvé les comptes de l'exercice 2022/2023, le déficit de l'exercice 2022/2023 a été affecté au compte « Réserves diverses », soit 27 121 €.

Réserves diverses de la Ligue + résultat affecté 2023 : 1 177 848 €

Excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 14 763 €.

Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés. Le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Provisions pour risques et charges

Tableau de variation

	Situation 01/09/2023	Dotation	Reprise	Situation 31/08/2024
Provisions pour risques : Provisions pour réparation cibles	2 366		2 366	0
Provisions pour charges : Provisions indemnités fin de carrière	16 291		451	15 840
Total	18 657	0	2 817	15 840

Engagements d'indemnités de fin de carrière

La convention collective du sport (CCN 3328) à laquelle l'association est rattachée prévoit des Indemnités de Fin de Carrière (IFC). Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements de la Ligue ont fait l'objet d'une évaluation selon une méthode actuarielle tenant compte des hypothèses d'évolution des salaires, des tables de mortalité et de présence.

La Ligue a comptabilisé dans ses comptes une provision pour engagement de retraite s'élevant à 15 840 € (charges comprises) au 31 août 2024 dont une reprise de 451 € correspondant à la variation de l'engagement au cours de l'année 2024.

Etat des dettes et des produits constatés d'avance

Dettes	Montant brut
Fournisseurs et comptes rattachés	5 225
Dettes fiscales et sociales	19 800
Fournisseurs d'immo - retenues de garantie	1 675
Autres dettes	8 292
Produits constatés d'avance	12 000
Total	46 992

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail des dettes fiscales et sociales

Rubrique	Exercice 2023/2024	Exercice 2022/2023
- Rémunérations dues	1 435	
- URSSAF	4 915	2 698
- Caisse de retraite	1 082	574
- Mutuelle santé	169	107
- Caisse de prévoyance	158	88
- Provisions pour congés à payer	6 278	7 847
- Provisions charges sociales sur congés à payer	2 040	2 670
- Prélèvement à la source	356	323
- Provision formation continue	850	567
- Provision taxe foncière 2024	2 517	
Total	19 800	14 875

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de biens et de services

Ventes marchandises : 98 €

Location cibles électroniques : 3 060 €

Subventions

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Subvention d'exploitation : 52 143 €

Cotisations

Les produits des licences et des cotisations des sociétés de tir sont comptabilisés sur la saison sportive (de septembre à août).

Les licences et les cotisations sont versées directement par les clubs à la Fédération Française de Tir qui nous reverse ensuite la quote-part qui nous revient.

Le nombre de licences pour l'année 2023/2024 s'élève à 15 091, soit une hausse de 1008 licenciés par rapport à la saison 2022/2023. Soit + 980 licences adultes et + 28 licences jeunes.

Cotisation clubs : 3 600 €

Licences : 204 601 €

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Reprise sur provisions :

- Indemnités de fin de carrière : 451 €
- Réparation cibles : 2 366 €

Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Partage du résultat des championnats de France Armes Anciennes et Silhouettes Métalliques avec Société de Tir de l'Eurostand Lorraine (STEL) : 4 186 €.

Contributions financières reçues

La quote-part des licences reversée par la Fédération Française de Tir s'élève à 182 628 €.

Autres produits

Produits divers gestion courante : 41 708 €

Rubrique	Exercice 2023/2024	Exercice 2022/2023
Produits divers de gestion courante	15	7
Droits d'inscription aux compétitions	32 739	30 193
Critérium des écoles de tir	1 000	1 000
Formation des encadrants	7 554	4 580
Exposants CDF	400	1600
Total	41 708	37 380

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres achats et charges externes

117 425 € (90 817 € en 2023)

Impôts, taxes et versements assimilés

4 782 € (1 615 € en 2023)

Salaires et traitements, charges sociales

Salaires : 111 391 € (78 420 en 2023)

Charges sociales : 37 355 € (27 264 en 2023)

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Dotations aux amortissements : 44 029 € (41 619 € en 2023)

Aides financières

Aides aux clubs : 4 500 € (12 400 € en 2023)

Aides aux tireurs haut niveau : 16 500 € (18 500 € en 2023)

Aides aux clubs cibles Sport Quantum : 85 984 € (91 982 € en 2023)

Autres charges

105 661 € (95 073 € en 2023)

Résultat Financier

Intérêts et assimilés : 21 036 €

RESULTAT FINANCIER = 21 036 €

Résultat Exceptionnel

Le poste « Sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés.

PRODUITS EXCEPTIONNELS : s/opération de gestion : 1 000 € + s/opération en capital : 2 487 € = 3 487 €.

CHARGES EXCEPTIONNELLES : s/opération de gestion : 3 000 € + dotations aux amortissements exceptionnels : 288 € = 3 288 €.

RESULTAT EXCEPTIONNEL : 3 487 € – 3 288 € = 199 €

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Au cours de l'exercice, notre association a bénéficié des contributions suivantes qui ont été valorisées au pied du compte de résultat pour un montant de 35 587 €.

Informations détaillées

Rubriques	Nbre de personnes	Nbre d'heures bénévolat dans l'année	Valorisation eu Euros (1)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs « membres de droit ». Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires.	16		
Bénévoles « administratifs » Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	45,0	675
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.			
Homologation des stands	3	142,5	2 137,0
Equipe technique régionale	7	377,0	5 655,0
Gestion sportive	1	40,0	600,0
Arbitrages	44	1 569,0	23 535,0
Formation arbitres	5	199,0	2 985,0

(1) : Sur la base de 15 euros de l'heure, charges sociales comprises

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 906 € au titre du contrôle légal des comptes.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Employés	3	0
Total	3	0

ANNEXE

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Nombre de clubs par département

	2023/2024	2022/2023
LORRAINE	90	90
Meurthe-et-Moselle	25	25
Meuse	12	12
Moselle	34	34
Vosges	19	19

Synthèse des licences 2023/2024

	Création			Renouvellement			TOTAL
	A	B	Total	A	B	Total	
LORRAINE	2 565	549	3 114	11 401	576	11 977	15 091
CDT MEURTHE-ET-MOSELLE	655	149	804	3 025	165	3 190	3 994
CDT MEUSE	212	63	275	1 053	48	1 101	1 376
CDT MOSELLE	1 146	181	1 327	5 466	208	5 674	7 001
CDT VOSGES	552	156	708	1 857	155	2 012	2 720

Evolution du nombre de licences

Entité	N	N - 1	N / N-1
LORRAINE	15 091	14 083	1,07
CDT MEURTHE-ET-MOSELLE	3 994	3 624	1,10
CDT MEUSE	1 376	1 340	1,03
CDT MOSELLE	7 001	6 595	1,06
CDT VOSGES	2 720	2 524	1,08

Budget prévisionnel de fonctionnement 2024/2025 - Présentation analytique

6 - CHARGES D'EXPLOITATION	Prévisionnel 2024/2025	Réel 2023/2024	7- PRODUITS D'EXPLOITATION	Prévisionnel 2024/2025	Réel 2023/2024
Autres achats et charges externes			Ventes de biens et services		
606000 Achats non stockés EPI	150,00 €	590,28 €	706020 Location cibles électroniques	3 000,00 €	3 060,00 €
606110 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	3 000,00 €	2 892,15 €		3 000,00 €	3 060,00 €
606300 Fournitures entretien & petit équipement	300,00 €	309,71 €	Ventes de marchandises		
606310 Petits matériels & informatiques	500,00 €	3 488,16 €	707000 Ventes boutique		64,00 €
606400 Fournitures administratives	600,00 €	941,87 €	707100 Ventes cibles		33,89 €
606800 Autres - poubelles tri-sélectif	0,00 €	6 797,06 €		0,00 €	97,89 €
606810 Autres - tables de tir	22 000,00 €		Subventions d'exploitation		
611000 Sous-traitance générale	2 500,00 €	8 482,20 €	740100 ANS - fonctionnement	14 000,00 €	8 000,00 €
613500 Location machine à affranchir	450,00 €	439,57 €	740101 ANS - Emploi	12 000,00 €	12 000,00 €
613510 Hébergement site & boîtes-mails	950,00 €	713,40 €	740200 Région Grand Est - fonctionnement	10 200,00 €	10 200,00 €
613520 Location logiciels	2 700,00 €	1 984,63 €	740202 Région Grand Est - équipement	14 900,00 €	21 943,00 €
613530 Location matériels	14 200,00 €	12 680,03 €		51 100,00 €	52 143,00 €
613540 Location coffre fort numérique	240,00 €	89,40 €	Produits de tiers financeurs		
613550 Location matériel télésurveillance	800,00 €	759,68 €	754200 Mécénats	5 000,00 €	
615000 Entretien et réparations cibles	10 000,00 €	3 685,70 €		5 000,00 €	
615200 Entretien sur biens immobiliers siège social	9 350,00 €	4 673,38 €	Cotisations		
615210 Entretien sur biens immobiliers Eurostand	70 800,00 €	20 557,67 €	756000 Produits des cotisations clubs	3 700,00 €	3 600,00 €
615600 Contrat de maintenance	3 100,00 €	3 052,47 €	756010 Produits des licences	260 000,00 €	204 600,80 €
616000 Primes d'assurances	1 000,00 €	922,69 €		263 700,00 €	208 200,80 €
621000 Personnel extérieur - nettoyage locaux	2 700,00 €	2 663,46 €	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
622600 Honoraires	5 000,00 €	4 506,00 €	781500 Reprise sur provisions	0,00 €	2 817,25 €
623000 Publicité, publications, relations publiques	20 000,00 €	630,74 €		0,00 €	2 817,25 €
623800 Divers (pourboires, gratification stagiaire, ...)	100,00 €	79,95 €	Produits de gestion courante		
625200 Frais de réunions & assemblées générales	8 500,00 €	9 031,26 €	755100 Contributions financières (part fédérale)	197 000,00 €	182 628,40 €
625600 Frais de missions & déplacements	8 000,00 €	8 064,92 €		197 000,00 €	182 628,40 €
625610 Frais homologation des stands	1 500,00 €	2 442,62 €	Autres produits		
625620 Frais de missions du personnel	7 000,00 €	9 767,14 €	755000 Quote-part de résultat sur CDF	0,00 €	4 186,18 €
625700 Repas bénévoles	1 800,00 €	886,83 €	758000 Produits divers	0,00 €	15,13 €
626300 Affranchissements	1 000,00 €	3 903,27 €	758010 Droits d'inscription aux compétitions	35 000,00 €	32 738,50 €
626500 Téléphone/internet/fibre	3 900,00 €	715,01 €	758020 Critérium des Écoles de Tir	1 000,00 €	1 000,00 €
627000 Services bancaires	900,00 €	774,10 €	758030 Formation encadrants	7 500,00 €	7 554,00 €
628100 Cotisation CROS	800,00 €	180,00 €	758050 Exposants championnats de France	0,00 €	400,00 €
628110 Cotisation COSMOS	180,00 €	720,00 €		43 500,00 €	45 893,81 €
628200 Frais de formation	600,00 €	117 425,35 €	Produits financiers		
Impôts, taxes et versements assimilés			761000 Produits financiers	6 700,00 €	4 370,00 €
631300 Participation formation continue	1 700,00 €	2 097,00 €	762000 Produits des autres immobilisations financières	1 600,00 €	1 614,73 €
635130 Taxe foncière & taxes annexes	3 800,00 €	2 684,66 €	768100 Intérêts bancaires	12 000,00 €	15 051,34 €
	5 500,00 €	4 781,66 €		20 300,00 €	21 036,07 €
Salaires et traitements			Produits exceptionnels		
641100 Salaires, appointements	100 447,00 €	109 017,27 €	771000 Produits exceptionnels	2 200,00 €	1 000,00 €
641200 Congés payés	0,00 €	-1 569,00 €	777000 Quote-part subv investissement virée au CR	2 500,00 €	2 486,65 €
641300 Primes et gratifications	0,00 €	2 000,00 €		4 700,00 €	3 486,65 €
641400 Indemnité compensatrice de congés payés	0,00 €	1 943,13 €			
	100 447,00 €	111 391,40 €			
Charges sociales					
645100 Cotisations URSSAF	22 900,00 €	28 250,05 €			
645200 Cotisations aux mutuelles	870,00 €	948,96 €			
645300 Cotisations caisses de retraite	5 800,00 €	6 467,93 €			
645500 Cotisations prévoyance	420,00 €	445,66 €			
645820 Charges sociales sur congés à payer	100,00 €	-630,00 €			
647400 Versement aux autres œuvres sociales	360,00 €	450,00 €			
647500 Médecine du travail	400,00 €	421,96 €			
648000 Autres charges de personnel	0,00 €	1 000,00 €			
	30 850,00 €	37 354,56 €			
Dotations d'exploitation					
681101 Dotation aux amortissements	55 000,00 €	44 029,35 €			
681500 Dotation aux prov indemnités fin de carrière	500,00 €				
	55 500,00 €	44 029,35 €			
Aides financières					
657100 Aides financières octroyées aux tireurs HN	30 000,00 €	16 500,00 €			
657200 Aides financières octroyées aux clubs	15 000,00 €	4 500,00 €			
657201 Aides aux clubs cibles Sport Quantum	50 500,00 €	67 467,00 €			
657202 Aides aux clubs tablettes Sport Quantum	15 000,00 €	18 516,66 €			
	110 500,00 €	106 983,66 €			
Autres charges					
658000 Charges diverses de gestion courante	0,00 €	1,24 €			
658010 Arbitrages	18 000,00 €	17 719,60 €			
658011 Réunion arbitres	1 500,00 €				
658012 Tenues arbitres	1 500,00 €				
658020 Gestion sportive	700,00 €	652,80 €			
658030 Médailles & coupes	4 500,00 €	4 559,29 €			
658040 Cibles	2 000,00 €	1 909,03 €			
658050 Location postes de tir	10 000,00 €	8 008,00 €			
658070 Missions & déplacements compétitions	1 000,00 €	801,20 €			
658080 Écoles de Tir	10 000,00 €	9 917,59 €			
658090 Critérium des écoles de tir	7 000,00 €	6 904,92 €			
658110 Formation encadrants	9 000,00 €	8 877,40 €			
658111 Formation arbitres	5 000,00 €	10 787,50 €			
658115 Para-tir	4 000,00 €				
658120 Triangulaire jeunes	9 000,00 €	6 510,67 €			
658130 Triangulaires armes anciennes	8 000,00 €	3 295,08 €			
658140 Actions féminisation	3 000,00 €	3 140,00 €			
658145 UNSS - FFSU	800,00 €	455,92 €			
658170 Club Lorraine	17 000,00 €	14 638,91 €			
658171 Tenues Club Lorraine & ETR	1 500,00 €	4 242,60 €			
658175 Match détection 10 M	2 500,00 €	2 523,71 €			
658180 Match Interligues Jeunes	5 000,00 €				
658190 Evaluations nationales	1 000,00 €	716,21 €			
	122 000,00 €	105 661,67 €			
Charges exceptionnelles					
671100 Aide exceptionnelle comités départementaux	0,00 €	3 000,00 €			
687100 Dotation aux amortissements exceptionnels	0,00 €	288,48 €			
	0,00 €	3 288,48 €			
Impôts sur les bénéfices					
695000 Impôts s/stés agissant sans but lucratif	3 000,00 €	3 211,00 €			
	3 000,00 €	3 211,00 €			
TOTAL	632 417,00 €	534 127,13 €			
Reprise sur réserves	-44 117,00 €	-14 763,26 €			
TOTAL GÉNÉRAL	588 300,00 €	519 363,87 €	TOTAL GÉNÉRAL	588 300,00 €	519 363,87 €

Budget prévisionnel d'investissement 2024/2025

2 - IMMOBILISATIONS	Prévisionnel 2024/2025	1 - CAPITAUX	Prévisionnel 2024/2025
Aménagement siège social	5 600,00 €		
Cibleries 25 M	31 000,00 €		
Tables rimfire	18 300,00 €		
		FONDS PROPRES	54 900,00 €
TOTAL	54 900,00 €	TOTAL	54 900,00 €

Allocution du Maire de Volmerange-les-Mines, Maurice LORENTZ

Bienvenue à Volmerange-les-Mines, connu mondialement grâce à l'Eurostand. Toutes les communes ne peuvent pas dire la même chose.

Je voudrais remercier le Président M. Gérard Godefroid pour les 6 années que nous nous sommes côtoyés, j'ai été très heureux de partager quelques moments avec vous et avec toute votre équipe.

Je vous souhaite une bonne retraite et je souhaite déjà bon vent à la nouvelle équipe. Merci

Allocution du Vice-Président de la CCCE en charge de la Politique Sport et Culture, David ROBINET

Bonjour à toutes et à tous,

Merci à M. le Maire de nous recevoir à Volmerange,

Merci au Président Paquet de nous recevoir au stand de tir,

Quelques mots sur votre présentation de cette assemblée générale, déjà félicitations pour la bonne tenue de cette AG.

Merci aux services qu'ils l'ont préparée, c'est toujours agréable de pouvoir assister à ce genre de présentation.

Félicitations pour vos résultats sportifs, pour la formation que vous entreprenez avec les jeunes, c'est très important pour nous.

Quelques mots sur vous M. Godefroid, j'ai été ravi, j'ai été honoré de pouvoir travailler avec vous pendant ces quelques années. Godefroid c'est la proximité, c'est le côté humain que vous dégagéz avec tout le monde. On a pu collaborer, on a pu avancer, on a pu faire avancer le sport, c'est grâce à des gens comme vous.

Je vous remercie beaucoup. Je vous souhaite une bonne retraite. J'ai été ravi et je le répète de pouvoir vous connaître en temps qu'individu et on sera probablement appelé à se revoir. Un grand merci à vous M. Godefroid.

Allocution du Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, Michel PAQUET

Mesdames, Messieurs,

C'est une grande joie d'accueillir la Ligue de Lorraine de Tir et son assemblée générale sur le territoire. C'est vrai que vous ne m'avez pas souvent vu, mais la Ligue n'est pas souvent non plus à Volmerange.

Et cette notion encore de Ligue Lorraine me plaît beaucoup mieux que Grand Est et gardez encore ce nom de Lorraine et bienvenue à nos amis Vosgiens, Meurthe-et-Mosellans, Mosellans et Meusiens. Merci de votre présence.

Je voulais aussi parler qu'on a un grand projet et j'en profite pour saluer parce qu'on a la chance non seulement d'avoir cet équipement, qui est un équipement communautaire mais qui est mis à la disposition de la Ligue et de ces clubs et on a la grande chance aussi d'avoir deux clubs et je salue M. Mengis et M. Venturin et je les remercie. Et puis sachez et je le dit : on est en train de retravailler avec les principaux des collèges pour essayer de remettre en place une section tir au collège. Je crois que c'est important aujourd'hui, David Robinet vice-président au sport, on a développé des sections handball, roller-skate au niveau des collèges et puis on a deux équipements sur le territoire sportif dont le stand de tir et je crois que c'est important et je me suis engagé auprès du principal que la communauté de communes était prête à prendre financièrement en compte les déplacements, les accompagnateurs, les formateurs pour que cette classe au collège puisse revoir le jour et puis on a un autre équipement c'est le golf et je ne désespère pas un jour que l'on ait aussi une classe scolaire en matière de golf.

On a des vraies ambitions en matière de sport sur notre territoire et puis j'ai entendu quelque chose qui m'a un peu peiné et on va regarder comment on va vous aider. Aujourd'hui la transition écologique c'est une vraie priorité de la communauté de communes de Cattenom et on profite de notre centrale nucléaire pour accompagner nos communes et autres, vous parlez de mettre des leds. Et donc je vais voir pour proposer aux élus communautaires qu'on modifie notre règlement et qu'on ouvre ce lieu, qui est quand même notre lieu au moins à pouvoir subventionner sur une dépense de 50 000 € on apporte 50 % de subvention, ce qui pourrait faire une subvention qui pourrait aller si vous arrivez à ces montants là de 25 000 €. Je vais regarder comment de par ce site qui est quand même la propriété de la communauté de communes nous puissions modifier notre règlement et qu'on ouvre aussi à ce site. Je ne dis pas que ça va se passer mais en tous les cas que vous puissiez transmettre cette information aussi à celui ou à celle qui vous suivra après l'élection de votre comité.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'à dit David. Ça fait plusieurs années que l'on travaille bien avec le président de la Ligue et je salue M. Dalle-Fratte et en tous les cas des relations plus proches on démarré avec M. Dalle-Fratte et M. le président Godefroid bien sûr, elles se sont continuées.

On a un peu terminé en apothéose avec cette année olympique avec ces fresques qui sont venues colorées ce long couloir un peu triste. On a eu la chance d'accueillir trois délégations, notamment la délégation indienne qui est venue plusieurs semaines ici, une petite délégation italienne et une partie de l'équipe de France qui est également venue s'entraîner.

Nous, on est très content à la fois de la relation sportive et des activités qui ont lieu sur ce site et des relations "com". Les choses se sont toujours bien passées.

Je vois que vous faites la promotion du bénévolat, vous l'accompagnez. Je crois que c'est une espèce en voie de disparition. Vous avez raison il faut les soigner. On a de moins en moins de bénévoles.

On a vu que vous avez mis en place M. le président avec votre comité des soutiens aux sportifs de haut niveau. Je le rappelle et là je m'adresse plutôt aux deux clubs du territoire on a aussi cette politique au sein de la communauté de communes donc quand vous avez des sportifs qui vont à des niveaux régionaux, nationaux ou autres, la communauté de communes peut vous accompagner au niveau peut-être des déplacements. Tout est encore à écrire au niveau du tir mais aujourd'hui on le fait dans d'autres sports et n'hésitez pas que ce soit la STEL ou l'USTV à nous interpeller sur cet accompagnement.

Et puis on a vu bien sûr que vous soutenez les sportifs de haut niveau et vous avez mis en place aussi un soutien pour les sportifs prometteurs. Je crois que c'est notre devoir en tant que collectivité également d'accompagner ces jeunes qui sont l'avenir du sport français et qui sont l'avenir de votre sport, là aussi il faut que l'on regarde et que les clubs nous sollicitent.

M. le président, on sait qu'après un certain nombre d'années, vous avez fait le choix de partir. Si mes informations sont bonnes ça fait quasiment depuis 52 ans que vous avez une licence de tir. Vous avez été président de club, président de la Ligue, vous avez remplacé en cours de mandat M. Dalle-Fratte et vous avez fait un mandat complet, ça fait maintenant quelques années que l'on se côtoie. Vous vous êtes consacré avec des ambitions fortes et en tous les cas nous on en est ravi. Et puis vous avez toujours répondu à nos demandes, que ce soit dans le cadre de micados et d'accompagner les jeunes sur les mois de juillet et août et dernièrement à la foire expo à Metz, vous étiez présent.

Donc vraiment merci pour tout ça.

Avec Maurice et David, on souhaitait vous faire un petit cadeau M. Godefroid. Bonne retraite.

Allocution de clôture du Président de la Ligue

Derrière ce visage que vous connaissez depuis six ans, il y a quand même quelqu'un de sensible et c'est vrai que c'est difficile de ne pas être sensible à tout ce qui vient d'être dit. Merci Président, merci M. Robinet et merci M. le maire, M. Lorentz.

Que dire après tout ce qui a été dit.

En tant que président de la Ligue j'ai essayé avec mes modestes moyens, mais surtout avec les grands moyens de la Ligue et puis avec les personnes qui m'ont entouré, le comité, et je vais en profiter devant vous pour remercier deux personnes, je remercie beaucoup de monde, mais à la Ligue il y a deux personnes que je voudrais remercier plus particulièrement. La première c'est M. Jacques Mengis avec qui nous avons une relation que je dirais presque fusionnelle. Merci Jacques pour ces six années. Et puis la deuxième personne que je voudrais remercier qui a été plus qu'un bras droit c'est Pascale. Pascale que je connais depuis quelques temps quand j'étais trésorier de la Ligue et on se voyait une fois par trimestre, peut-être un peu plus et je voudrais vous dire Pascale sans vous je pense que la Ligue ne serait pas ce qu'elle est devenue. Quand je suis arrivé, c'est vrai qu'au niveau sportif je connaissais beaucoup de choses mais vous m'avez beaucoup appris que ce soit au niveau comptabilité, et puis nos relations, même si de temps en temps c'était un petit peu tendu mais c'est normal quand on travaille ensemble depuis des années et comme nous sommes deux personnes intelligentes nous avons toujours trouvé une façon de continuer à nous entendre correctement et je tenais à vous remercier devant tout le monde pour tout le travail que vous effectuez à la Ligue depuis tant d'années.

Merci à tous. Je suis très ému même si des fois on s'attend à quelques compliments mais là vraiment je suis gâté.

Merci M. le Maire, Président Paquet, merci David et merci aux présidentes et présidents de club qui m'ont soutenus pendant ces six années.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants pour leur présence et clôt la séance à 13h00 en rappelant que les distinctions et les kits écoles de tir seront remis au cours du repas de clôture.



Le Secrétaire de séance
Dominique KAISER



Le Président de séance
Gérard GODEFROID

REMISE DES DISTINCTIONS ET DES KITS EDT

CHAMPIONS DE FRANCE

Championnat de France 10 M - Tarbes 02/2024

1 ^e	Thibaut HAGEN	Nancy	Pistolet vitesse
1 ^e	Kévin LIOT	Neuves-Maisons	Carabine para-tir R4
1 ^e	Paula OUDOT	La Bresse	Pistolet vitesse
1 ^e	Anthoni WEY	Bitche	Pistolet précision

Championnat de France 25/50/Para-Tir - Moulins 07/2024

1 ^e	Thibaut HAGEN	Nancy	Pistolet standard
1 ^e	Anthoni WEY	Bitche	Pistolet 25m
1 ^e	Lucas KRYZS	Nitting	Carabine 3X20
1 ^e	Véronique LEOST PETIT	Briey	Carabine para-tir R7/R8

Par équipes

1 ^e	Bitche	(Bordet Jade - Neufeld Fanny - Wey Amélie)	Carabine 3x20 D1
1 ^e	Thionville	(Henschen Vincent – Schwenker Adesse - Gollard Leni)	Carabine 60 bc Minimes

Championnat de France Ecoles de Tir – Châlon-en-Champagne 05/2024

1 ^e	Solène WILLEMIN	Neufchâteau	Pistolet 3/7
1 ^e	Renan PIELTANT	Briey	Pistolet précision

Championnat de France Armes Anciennes – Volmerange-les-Mines 05/2024

1 ^e	Mathieu DUCELLIER	Nitting	Tanegashima (réplique)
1 ^e	Mathieu DUCELLIER	Nitting	Lamarmora (réplique)
1 ^e	Mathieu DUCELLIER	Nitting	Hizadai (réplique)
1 ^e	Maeva MOELO	Nitting	Vetterli (réplique)

Par équipes

1 ^e	Nitting	(Ducellier Mathieu - Moelo Maëva - Guioullier Laurent)	Lamarmora
1 ^e	Nitting	(Ducellier Mathieu - Moelo Maëva - Ducellier Jean-Claude)	Vetterli
1 ^e	Nitting	(Ducellier Mathieu - Moelo Maëva - Guioullier Laurent)	Pennsylvania

Championnat de France Arbalète Match 30 M – Chabris 06/2024

1 ^e	Floriane BOGARD	Neufchâteau	Genou
----------------	-----------------	-------------	-------

Championnat de France Bench-Rest – Souples sur Loing 06/2024

1 ^e	Alain BEAUMONT	STEL	Hunter 100m
1 ^e	Alain BEAUMONT	STEL	Hunter 200m
1 ^e	Alain BEAUMONT	STEL	Hunter combiné

Par équipes

1 ^e	STEL	(Schoendorff Pascal – Lendormi Monique – Corradi Dominique)	Two guns
----------------	------	---	----------

Championnat de France Tir aux Armes Règlementaires - Vitrolles 06/2024

1 ^e	Jérémy MULLER	Creutzwald	Carabine militaire match 22lr
----------------	---------------	------------	-------------------------------

Championnat de France Tir Sportif de Vitesse - Woippy 06/2024

1 ^e	Sébastien RUSCHE	Woippy	SG Standard Manual
----------------	------------------	--------	--------------------

REMISE DES DISTINCTIONS ET DES KITS EDT

TROPHÉES

RESPONSABLES

(sur proposition du Président de comité départemental)

54 :	Sophie CARTON Emilie PIELTANT	Neuves Maisons Briey
55 :	Pascal MEUNIER	Stenay
57 :	Marie-Louise BOUTIGNY Solange DROUIN Philippe MULLER	Bitche Rosselange Sierck-les-Bains
88 :	Jean-Luc CROCHETET Serge FILLION	Golbey Epinal

MÉRITES FÉDÉRAUX

BRONZE (Chevalier)	Liliane ALGERI	Briey
OR (Commandeur)	Dominique KAISER	Mancieulles

KITS ÉCOLES DE TIR

54 : MANCIEULLES	1 carabine à air FEINWERKBAU
55 : SA VERDUNOIS	1 carabine à air FEINWERKBAU
57 : LIGNE DE MIRE	1 pistolet à air STEYR
88 : NEUFCHATEAU	1 carabine à air FEINWERKBAU